

# LIGUE DE BORDEAUX

CONTRE

## L'ÉLEVATION DES DROITS SUR LES CÉRÉALES

---

MESDAMES ET MESSIEURS,

Je laisse de côté, bien que j'en sois vivement touché, ce qui m'est personnel dans les paroles que nous venons d'entendre; et j'aborde, sans autre préambule, la question qui fait l'objet de cette réunion.

Vous savez, Messieurs, quel est cet objet. Les affiches vous l'ont fait connaître, et l'allocution de notre honorable Président vient de vous le rappeler dans des termes d'une précision et d'une énergie qui ne laissent rien à désirer. (Approbation.)

Nous vous avons convoqués pour savoir ce que vous pensez des mesures soumises en ce moment à l'appréciation du Parlement. Si, comme on n'hésite pas à l'affirmer, et même à l'affirmer très haut, vous croyez avoir à vous plaindre de l'excessive abondance et du bon marché excessif des objets

Bibliothèque Maison de l'Orient



154771

d'alimentation ; si, pour préciser, vous trouvez que le pain et la viande sont en train de devenir en ce pays tellement communs, tellement dépréciés, que bientôt on ne saura plus comment s'y prendre pour les consommer (sourires) ; et si, en conséquence, vous estimez que le moment est venu de prendre des mesures pour nous mettre à l'abri de l'indigestion universelle (rires et applaudissements) ; vous exprimerez cette opinion en votant des remerciements aux personnages, soucieux des intérêts du plus grand nombre, qui se sont préoccupés d'opposer des barrières à ces menaçantes invasions d'un dangereux bien-être. Vous y ajouterez même, si bon vous semble, des encouragements pour ceux qui, plus hardis ou plus logiques, plus conséquents avec leurs communes doctrines, ne cessent de leur reprocher leur timidité et de les mettre en demeure d'aller jusqu'au bout dans la voie de la restriction et de la prohibition. (Nouveaux applaudissements.) Si, au contraire, vous pensez que malgré les progrès accomplis en ce siècle par la production nationale, il s'en faut encore que la France trouve sur son territoire la quantité de viande et de pain qui serait nécessaire pour nourrir convenablement la totalité de ses habitants ; si vous pensez que, pour un pays civilisé, pour un pays qui a la prétention (à beaucoup d'égards justifiée) de marcher à la tête de la civilisation, c'est une tache et plus qu'une tache, une honte de compter dans son sein plusieurs millions d'hommes qui ne connaissent pas ou ne connaissent guère le goût du pain blanc et le goût

de la viande fraîche (mouvement); si vous pensez qu'une société qui se vante d'avoir des institutions libérales et démocratiques ne peut, sans se renier elle-même, admettre des impôts qui ne profitent point à l'État et employer la force publique à prélever des taxes sur certains de ses membres au profit personnel de certains autres; si c'est là, à vos yeux, un reste des redevances et des spoliations qui alimentent les privilèges dans les sociétés aristocratiques; si enfin, et pour tout dire, il ne s'agit point ici (comme le disait déjà il y a vingt ans mon maître et ami Wolowski, lequel à coup sûr n'était point un révolutionnaire) d'une question de culture mais d'une question de rente; et si, sous prétexte de venir en aide à la production nationale et de prendre l'intérêt des paysans, on sacrifie en réalité l'intérêt général à des intérêts particuliers et l'on ne va à autre chose qu'à la reconstitution d'une féodalité terrienne dont les avantages passagers et équivoques n'auraient rien de commun avec le bien-être de la grande masse laborieuse qui féconde le sol; si telle est votre opinion, Messieurs; si tel est pour vous le sens, et tel serait le résultat final de ces mesures si ardemment réclamées; alors, au lieu de remerciements et d'encouragements, vous enverrez à qui de droit une protestation énergique: une protestation légale, pacifique, respectueuse de toutes les formes et de tous les droits, mais une protestation énergique, je le répète, et appuyée sur de bonnes raisons comme sur une conviction profonde. Et cette protestation, en dépit de l'aveuglement et de la

passion avec lesquels on a cherché à entraîner une partie du pays dans une voie funeste, ne sera pas, croyez-le bien, sans produire quelque impression dans les hautes régions où elle doit être envoyée. (Applaudissements prolongés.)

Cette dernière opinion, Messieurs, c'est la nôtre.

Nous disons donc, et nous disons (vos applaudissements m'autorisent à l'affirmer) avec vous, que nous ne pouvons admettre des droits et des relèvements de droits sur le pain et sur la viande. Car c'est bien du pain et de la viande qu'il s'agit. On ne le dit pas, on dit les grains et le bétail ; et l'on a la prétention (qui serait impudente si elle n'était naïve jusqu'à la simplicité) de posséder des secrets pour élever le prix de vente au profit du producteur sans élever le prix d'achat au détriment du consommateur. Nous déclarons, dis-je, que ces taxes sur le pain et sur la viande nous ne les acceptons pas, nous les réprouvons ; nous les combattons, et nous allons indiquer, autant qu'on peut le faire dans un rapide exposé oral, les raisons de notre résistance.

Ces raisons, Messieurs, elles sont bien simples ; et si nous n'étions pas, comme nous le sommes malheureusement, aveuglés par bien des préjugés et bien des préventions ; si nous n'avions pas, pour la plupart, la funeste habitude de ne regarder les choses que par un côté, celui qui nous intéresse à l'heure présente, je dirais bien volontiers qu'elles se réduisent à une seule. Cette raison décisive, cette raison devant laquelle tout doit céder, c'est celle

que je viens de mentionner et que vous venez d'applaudir; c'est la raison de justice. Et ce n'est pas la première fois que je l'invoque devant vous. Il y a tout à l'heure quinze ans, dans une autre salle <sup>(1)</sup>, nous avons été appelés, trois orateurs, — M. Léon Say, actuellement président d'une Ligue sœur de la vôtre; M. Rozy, professeur à la Faculté de droit de Toulouse, malheureusement mort depuis; et moi, à venir défendre devant le public bordelais la cause déjà menacée de la liberté commerciale. Et voici quelques-unes des paroles que je prononçai en cette circonstance à l'adresse de ceux qui prétendaient comme aujourd'hui dire aux aliments ou aux produits du travail : « On ne passe pas, ou l'on ne passe qu'en payant l'amende. »

« Je déclare quant à moi que c'est de la servitude, de la servitude très effective. Je déclare que le travail n'est pas réellement libre quand le fruit du travail n'est pas libre. Et j'ajoute que je ne sais rien de plus triste, au point de vue moral comme au point de vue matériel, que cette perversion et cet abaissement de la loi, systématiquement transformée, au grand détriment du respect qui lui est dû, au grand dommage de la paix aussi bien que de la prospérité publique, en un agent incessamment disputé et toujours suspect des intérêts, des passions et des cupidités individuelles.

» Je déclare que je me sou mets, pour ce qui me concerne, tout en la maudissant, à ce que j'appelle

(1) Au Grand-Théâtre, sous les auspices de l'Association du Libre-Échange de Bordeaux, le 6 février 1870.

l'oppression légale, et que je ne conseillerai jamais à personne de soulever contre cette oppression d'autre révolte que la révolte pacifique et loyale de la discussion au grand jour. Mais je déclare en même temps que je tiens le recours systématique à la violence publique pour plus grave dans une société civilisée que tous les accidents de la violence privée, et qu'à ce point de vue je donne, pour la centième fois peut-être (pour la millième aujourd'hui, Messieurs), mon adhésion entière à ces paroles de Bastiat, déjà vieilles, hélas ! d'un quart de siècle tout à l'heure (de plus d'un tiers maintenant, elles sont du 8 mai 1849) : « Je dis que vous n'avez pas » le droit de faire ce que vous faites. Je dis que » vous abusez de la puissance législative. Le dernier » des manœuvres a plus le droit d'échanger à la fin » de sa journée son chétif salaire contre du pain » étranger que vous n'avez celui de l'en empêcher » pour votre avantage. Si vous le faites, c'est de » l'oppression dans toute la force du mot ; c'est de » la spoliation légale, la pire de toutes. Que la » famine se prolonge, » ajoutait-il, quelques lignes plus loin ; « et si parmi tous les ouvriers de France » il en est un seul qui succombe pour n'avoir pu » acheter avec son salaire autant de pain qu'il » l'aurait fait sous un régime libre, qui donc, nous » le demandons, devra compte de cette vie ? » (Vifs applaudissements.)

Trente ans plus tard, Messieurs, le 21 janvier 1879, un autre personnage, un Anglais, un de ces grands démocrates anglais que l'on peut qualifier de citoyens

du monde, le célèbre John Bright, s'adressant aux Américains qui ont commis la faute, eux aussi, d'adopter ce qu'on appelle le régime de la protection, ce que nous appelons, nous, le régime de la restriction et de la privation, exprimait en termes non moins vifs la même idée. « C'est une étrange chose, disait-il, qu'un peuple qui, grâce à un immense sacrifice, a aboli l'esclavage, ne soit pas capable de supprimer le monopole, qui n'est en réalité que le même mal sous une forme adoucie. Dans l'esclavage, l'homme était prisonnier, son travail lui était volé, et son maître et propriétaire jouissait du profit; sous la protection, l'homme est libre en apparence, mais on lui dénie le droit d'échanger les produits de son labeur, sauf avec ses compatriotes qui lui en offrent beaucoup moins que l'étranger ne lui en donnerait. *C'est confisquer une partie de son travail.*

. . . . .

» Un pays peut avoir des institutions démocratiques, son gouvernement peut être républicain et fondé sur un large suffrage, et cependant les hommes peuvent n'avoir aucune liberté pour tout ce qui constitue la vie et le bien-être. *Si le travail de l'homme n'est pas libre, si les échanges de l'homme ne sont pas libres, l'homme n'est pas libre.* Que la loi qui ordonne ces restrictions soit l'œuvre d'un pouvoir républicain ou d'un pouvoir aristocratique, elle est également pernicieuse et doit être condamnée et combattue par tous ceux qui aiment la liberté et qui savent en quoi elle consiste. » (Vifs applaudissements.)

Un autre Anglais, enfin, un grand homme d'État, d'abord l'adversaire principal de M. Bright et de M. Cobden, plus tard convaincu, je devrais peut-être dire vaincu par eux, et s'honorant de l'être, le fameux ministre Robert Peel, descendant du pouvoir après avoir fait à ses dépens triompher les idées de liberté commerciale qu'il avait longtemps combattues, prononçait, comme son testament politique en quelque sorte, ces paroles que la reconnaissance de l'Angleterre a gravées depuis sur le piédestal de la statue qu'elle lui a élevée :

« J'ai attiré sur moi, je le sais, bien des censures sévères, même de la part de ceux qui ne sont pas guidés dans leurs jugements par des inspirations égoïstes... Quant à ceux qui défendent la protection par des motifs moins respectables, et uniquement parce qu'elle sert leurs intérêts privés ; quant à ces partisans du monopole, leur exécration est à jamais acquise à mon nom. *Mais il se peut que ce nom soit prononcé avec bienveillance sous l'humble toit des ouvriers, de ceux qui gagnent chaque jour leur vie à la sueur de leur front, et qui auront désormais, pour réparer leurs forces épuisées, une nourriture abondante et exempte de taxe, d'autant plus douce qu'il ne s'y mêlera plus, comme un levain amer, le sentiment d'une injustice.* » (Applaudissements.)

Ce n'était rien moins, vous le savez, Messieurs, qu'un soulagement de près d'un milliard par an que les réformes de Robert Peel apportaient au peuple anglais sur sa seule nourriture. (Bravos et applaudissements.)

Je le répète, Messieurs, ces paroles sont sans réplique. Cet appel au droit, cette revendication du droit devrait suffire, et suffire largement, pour entraîner toutes les convictions et clore définitivement le débat. On n'a pas, dans une société qui se prétend libre, le droit de porter atteinte à la liberté du travail. On n'a pas le droit de méconnaître cette propriété, si justement appelée par notre grand Turgot « la première, la plus sacrée, la plus imprescriptible de toutes. »

Cela devrait suffire; mais cela ne suffit pas. On ne manque jamais de nous répondre que c'est là de la théorie, de la doctrine, des principes; et il paraît que pour les hommes qui préconisent une autre pratique, la doctrine et les principes ne comptent pas. (Sourires.) Ils ne se doutent pas qu'ils font eux aussi de la théorie, non moins doctrinale que la nôtre, et qui n'en diffère qu'en ce qu'elle est la négation des lois naturelles et des éternels principes. Ce qui leur faisait justement dire par Bastiat : « Votre pratique sans théorie et sans principes. » (Sourires.) On veut des faits; soit; voyons les faits. Aussi bien les idées que nous nous efforçons de faire triompher ne s'appuient pas seulement sur la justice et sur l'équité; elles s'appuient aussi sur l'expérience, elles ne sont autre chose, ainsi que le constatait déjà en son temps notre ancêtre Franklin, que la conséquence logique de l'étude des faits et l'enseignement de cette école de l'universelle expérience, dont les leçons coûtent cher, et ne profitent pas toujours, hélas! (Approbatation.) Je ne ferai, cela va sans

dire, cette étude que pour les deux objets qui nous occupent; mais les conclusions seraient les mêmes s'il s'agissait d'autres produits ou d'autres industries.

Je dirai peu de chose du bétail. Le projet de loi relatif au bétail n'a pas, à beaucoup près, la même importance que les propositions relatives aux céréales. Il n'a guère été, à mon avis, qu'une habileté parlementaire; un artifice pour introduire dans le petit bout un coin dont le gros bout paraissait trop gros. C'est un lever de rideau bon pour occuper la scène en attendant la grande pièce. On a présenté un projet de loi sur le bétail, parce que l'on n'osait pas en présenter un sur le blé; parce que l'on n'osait pas prendre ouvertement, ou si vous voulez, officiellement, la responsabilité de demander, au nom du gouvernement, le renchérissement du pain. Mais on savait très bien, une fois la porte entr'ouverte, qu'il se trouverait des gens tout prêts à la pousser pour l'ouvrir toute grande; et que du moment où la question de la protection agricole serait posée par l'un de ses côtés, il faudrait qu'elle fût discutée dans son ensemble. Elle le sera, soyez-en sûrs, et autrement qu'on ne s'en est flatté. (Vive approbation.) Mais chaque chose a sa place, et pour le moment je ne parle que du bétail, en donnant à cette partie de mon sujet l'importance qu'elle mérite, c'est-à-dire en ne lui en donnant pas beaucoup.

Messieurs, la tâche en vérité sur ce point est

facile. Pour réfuter les conclusions du projet ministériel je n'ai, pour ainsi dire, qu'une chose à faire : c'est d'emprunter à M. le Ministre de l'agriculture son exposé des motifs. Il est impossible de se donner plus consciencieusement tort à soi-même. Que nous dit, en effet, dans cet exposé, que voici, M. le Ministre? Il nous dit qu'à la vérité « l'élevage du bétail est en pleine prospérité; qu'il s'est étendu dans ces dernières années et a compensé » par ses bénéfiques « une partie des pertes » qui ont pu être « causées par les céréales ». Il reconnaît que le prix de la viande n'a cessé de s'élever; que le bétail est en France sensiblement plus cher que dans les autres pays (ce dont, il est vrai, par je ne sais quel tour d'argumentation, il se fait une arme en faveur de la protection); et que c'est avec le bétail que l'agriculture réalise les plus gros bénéfices. Il donne enfin des chiffres d'importation qui, pris en eux-mêmes, peuvent paraître considérables, mais qui, comparés au total de la consommation, représentent à peine 5 0/0 (moins de 4 0/0 au marché de la Villette, si l'on déduit les moutons dont il faut faire un article à part). Et en face de ces chiffres, pour être juste, il faut placer les chiffres d'exportation qui ont leur valeur. Il n'y a pas là, ce me semble, de motifs bien impérieux de contrarier nos approvisionnements. Je pourrais d'ailleurs en appeler au témoignage de chacun de vous. Y a-t-il beaucoup de ménagères qui ne se plaignent de payer leur pot au feu de plus en plus cher? En fait, le porc seul, à travers des fluctuations diverses, et par des raisons

diverses, n'a pas suivi avec la même régularité le mouvement ascensionnel. Toutes les autres viandes, depuis vingt-cinq ou trente ans, n'ont cessé de monter dans des proportions qui varient de 50 à 58 0/0. La production s'est bien, depuis 1856, accrue de 43,72 0/0 <sup>(1)</sup>, ce dont il faut remercier et féliciter l'élevage; mais la consommation ayant, dans le même espace de temps, grandi de 51 0/0, c'est-à-dire ayant marché plus vite qu'elle, le renchérissement s'en est nécessairement suivi. Il eût été incontestablement plus fort, sans le faible supplément dû à l'entrée du bétail étranger. Je dois faire observer, pour être tout à fait exact, qu'en ce qui concerne spécialement les moutons, et plus spécialement le marché de Paris, les quantités importées sont, comme je viens de le dire, relativement considérables. Environ 53 0/0 des moutons amenés au marché de la Villette viennent du dehors. Mais je suppose que si l'on paie fort bien et si l'on mange fort cher (car ici l'augmentation est de 57,62 0/0) des gigots et des côtelettes de nationalité étrangère, c'est qu'on en a besoin et qu'on est bien aise de les trouver. J'ajouterai, pour répondre à une observation de l'exposé des motifs, d'une part, que la diminution du nombre des moutons est partout une conséquence du progrès de la culture, le mouton exigeant, en général, de vastes espaces et prospérant surtout sur les terres pauvres et les jachères; et d'autre part, que si la quantité de têtes en ce qui concerne

<sup>(1)</sup> L. Hautefeuille, *Les Droits sur le bétail étranger*, p. 25.

l'espèce ovine a diminué, la mise en consommation, comme l'établit très bien le savant professeur d'économie rurale de l'école de Grignon, M. Dubost, a en réalité augmenté par suite de la précocité plus grande et de la structure différente des races. On ne livrait autrefois les moutons à la boucherie qu'à cinq ou six ans, dit M. Dubost, on les tue aujourd'hui entre deux et trois. En moyenne nos moutons de toutes catégories, mères comprises, vivent de trois à quatre ans seulement. Il en résulte que sur nos 22 millions de têtes, nous en prélevons annuellement pour la consommation 6 millions, qui fournissent bien près de 150 millions de kilogrammes de viande valant plus de 200 millions de francs. Les 30 ou 32 millions d'autrefois, qui semblent donner l'avantage au passé, en fournissaient à peine à l'abatage 5 millions par an et ne donnaient pas plus de 100 millions de kilogrammes de viande. Des faits analogues se sont, d'après l'excellent rapport de M. Raoul Duval, passés en Autriche et en Hongrie, pays qui figurent parmi nos principaux fournisseurs; et le nombre des moutons y aurait depuis quinze ans diminué par les mêmes causes d'un quart à un tiers. (Approbaton.)

On ne manque pas de nous dire aussi, Messieurs, pour justifier les augmentations de droits que l'on ne cesse de nous demander, que nous ne pouvons, en présence du protectionnisme croissant qui est à l'ordre du jour chez les autres nations, nous obstiner à rester seuls, par point d'honneur économique, les chevaliers errants du libre-échange. Je ne vois pas

que nous soyons tant que cela, avec des droits qui, de l'aveu des intéressés, varient de 15 à 40 0/0 et davantage, engagés dans la voie du libre-échange. Mais je ne vois pas davantage que les autres peuples soient, en matière d'aliments au moins, si fort engagés dans la voie du protectionnisme. J'ai là sous les yeux, avec le tableau officiel de nos importations et de nos exportations, le tableau des prix, et j'ai également le tableau des droits de douane en vigueur dans tous les pays d'Europe. Je n'y remarque pas cette rigueur de prohibition dont on nous parle. Oh ! je ne nie pas que l'Allemagne, depuis un certain nombre d'années, n'ait relevé une partie de ses tarifs. Je pourrais faire remarquer cependant sur bien des points, sur les fers par exemple dont on parle tant, que les tarifs allemands sont encore de 50 0/0 et davantage <sup>(1)</sup> au-dessous des nôtres ; il en serait autrement que ce ne serait peut-être pas une raison suffisante pour nous dicter notre conduite : car la parole de M. de Bismarck n'est pas encore pour moi parole d'évangile, et je trouve, j'é l'avoue, que depuis quelques années, en matière économique comme en bien d'autres matières, on va beaucoup trop chercher ses arguments et ses exemples à Berlin. (Applaudissements.)

Quoi qu'il en soit, l'Allemagne, je le reconnais, a à son tarif des droits assez élevés sur le bétail : un bœuf paie à la frontière allemande, 25 fr. ; c'est ce

(1) Sur les tubes on paie, en Allemagne, 62 fr. 50, au lieu de 110 et 200 en France ; 10 et 40 en Belgique, 5 en Suède, rien en Hollande et en Angleterre.

que nous propose M. le Ministre : mais un taureau ne paie que 7 fr. 50 ; une vache, 7 fr. 50 ; un veau 2 fr. 50 seulement ; les béliers et brebis, 2 fr. 25, et les porcs, 2 fr. 35. C'est quelque chose, bien que ce ne soit pas aussi exorbitant qu'on veut bien le dire. Mais l'Allemagne n'est pas, quelle que soit son importance, seule au monde, et l'on nous permettra bien de regarder à côté. Or voici l'Angleterre, à laquelle nous vendons ; je lis la colonne tout entière : bœufs, vaches, veaux, taureaux, bouvillons, génisses, moutons, chèvres, porcs, etc., etc., et partout, partout, Messieurs, je trouve la même mention : *exempt, exempt, exempt, toujours exempt*. (Rires.) Voici l'Autriche ; ses droits les plus élevés, ceux qui pèsent sur les bœufs, sont de 40 francs ; nous en avons 15, et les plus modérés veulent nous en mettre 25. Pour la Suisse, c'est de 50 centimes à 40 centimes, ce que l'on appelle, vous le savez, un simple droit de statistique ; n'en parlons donc pas. Viennent ensuite la Belgique, les Pays-Bas, la Suède, la Norvège ; et de nouveau je retrouve la même mention : *exempt, exempt, exempt*. (Hilarité.) Il y a décidément bien des peuples qui n'ont pas encore été convertis aux sages précautions du protectionnisme et qui ne paraissent pas se douter de la nécessité de croiser la baïonnette contre les aliments. (Nouvelle hilarité.)

Et c'est en présence d'une pareille situation, c'est alors que la plupart des pays qui nous entourent ouvrent ainsi leurs portes toutes grandes au bétail, et, je peux bien le dire par anticipation, aux grains, aux nôtres comme à ceux des autres régions ; c'est

dans cette situation que l'on ne craint pas de nous donner comme argument l'exemple des autres peuples. En vérité, je voudrais bien qu'en effet nous pussions suivre plus largement cet exemple et mettre notre régime douanier à l'unisson de celui de nos voisins. (Applaudissements.)

Pendant que je tiens ces tableaux, j'y veux relever les chiffres de nos échanges de bétail avec l'étranger, et je constate que si nos exportations, comme le dit M. le Ministre, ne balancent pas nos importations, ce ne sont pas cependant des quantités négligeables. Nous avons, en 1880, fait sortir pour 92 millions de francs de bétail, et en 1883 le chiffre s'est élevé à 109 millions. Il y a, comme vous le voyez, progression, et progression sensiblement égale, proportionnellement, à celle de l'importation qui, dans le même espace de temps, a passé de 224 millions à 270, et qui d'ailleurs en 1884 paraît avoir subi une diminution notable. Il résulte en effet de ces chiffres que nous importons plus du double de ce que nous exportons, cela est incontestable ; mais il en résulte également que si nous importons, nous exportons aussi, et que d'un côté comme de l'autre le mouvement s'est accru, en deux ans, de 18 à 20 pour cent. Or, si nous importons, c'est apparemment que nous avons intérêt à acheter, comme nous exportons parce que nous avons intérêt à vendre. Et je me demande de quel droit l'on se permettrait de déclarer l'un de ces deux intérêts plus pressant ou plus respectable que l'autre, et l'on se croirait autorisé à sacrifier celui-ci à celui-là. Sans compter

que bien souvent ce sont les mêmes personnes qui tantôt importent et tantôt exportent, soit qu'elles achètent maigre pour revendre gras, soit qu'elles vendent maigre pour racheter gras. Sur la frontière belge, dans les Ardennes, sur la frontière suisse, dans l'Est, de tels échanges, dans un sens ou dans l'autre, selon les besoins, sont fréquents, et il n'y a pas plus de raison pour les gêner dans un sens que dans l'autre. Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée. Quand elle l'est pour sortir, elle l'est pour entrer, et réciproquement. La liberté est indivisible. (Applaudissements.) On nous parle de mettre des droits sur la consommation pour protéger la production, mais la production n'en serait pas moins gênée que la consommation; et l'agriculteur, dont on prend tant de souci, pourrait bien être, dans bien des cas, celui-là même que l'on atteindrait en arrêtant le bétail à la frontière. Car ce bétail, dans lequel on ne veut voir que de la viande à livrer au boucher, dans combien de cas n'est-il pas pour l'agriculteur un instrument de travail dont il ne peut se passer, un consommateur de fourrage et de résidus, un producteur de fumier, un indispensable élément de sa prospérité par conséquent, et l'un des facteurs essentiels de cette production des céréales que l'on se propose de rendre plus facile et plus abondante en favorisant artificiellement l'élevage et que l'on risque au contraire de renchérir et d'entraver? (Applaudissements.)

Quel que soit le but de l'importateur, d'ailleurs, c'est son industrie qu'il exerce, c'est son profit qu'il

cherche, et qu'il cherche en se mettant à même de répondre par une offre appropriée à la demande qu'il constate ou qu'il prévoit. Est-ce que ce n'est pas là, je le demande, un travail licite et respectable? A entendre les partisans de la protection, ils n'ont d'autre but que de favoriser le travail national. Mais, à voir la façon dont ils entendent le favoriser, il semblerait qu'il n'y ait pour eux qu'un seul genre de travail national, c'est le leur, ou celui qui a le bonheur de leur plaire ou de leur profiter. C'est le cas, par ma foi, de rappeler le mot de la comédie : « Nul n'aura de l'esprit (pardon, ici c'est du profit qu'il faut dire), hors nous et nos amis. » (Applaudissements.)

Le travail national, Messieurs, mais c'est le travail de la nation entière, c'est-à-dire le travail de tous ses membres, depuis le dernier des manœuvres placé au plus bas de l'échelle sociale jusqu'à celui du plus riche industriel ou du plus illustre savant parvenu à son sommet. Le travail national, c'est celui qui satisfait les besoins nationaux; et dans le cas qui nous occupe le plus national est celui qui nourrit le mieux et au meilleur compte les estomacs nationaux. Ce n'est pas, de quelque nom qu'il se pare et de quelque prétexte qu'il se colore, celui qui les rationne ou qui les rançonne. (Vifs applaudissements.) Nos compatriotes du Sud-Est, par exemple, qui sont Français comme ceux du Nord, je suppose, n'ont pas, sur leurs terres brûlées par le soleil et trop imparfaitement pourvues d'eau, la possibilité d'élever en quantité suffisante les

animaux nécessaires à leur subsistance. L'Italie, la Sardaigne, de concert avec l'Algérie, leur fournissent, tantôt prêts à consommer, tantôt préparés pour le dernier engraissement, des animaux de petite taille avec lesquels sont alimentés Marseille, Lyon et d'autres villes de cette région. Quand on aura relevé de 10 francs, comme le propose le Ministre, de 20 ou de 30, comme d'autres le voudraient, le droit déjà relativement considérable qui grève l'entrée de ces petites races, comment se nourriront-ils? Faudra-t-il qu'ils aillent, contrairement aux indications de la nature, chercher au loin ce qu'ils ont sous la main? Se verront-ils, par une loi vexatoire et inique, contraints à faire venir de la Normandie ou de la Picardie ce qu'ils trouvent aujourd'hui à leur porte? Ce serait un singulier moyen de resserrer les liens qui doivent unir entre elles toutes les parties du grand corps de la France; et je doute qu'on les intéressât beaucoup ainsi à la prospérité d'un travail soi-disant national dont ils feraient seuls les frais. (Approbat.) Vous savez d'ailleurs par votre propre expérience, Messieurs, si le danger dont je parle est imaginaire. Les derniers relèvements de droits n'ont-ils pas suffi, dans cette région du Sud-Ouest, pour diminuer, dans une proportion appréciable, l'appoint du bétail espagnol sur vos marchés? (Nouvelles approbations.)

Messieurs, je ne voudrais pas insister davantage sur cette première partie de mon programme, peut-être m'y suis-je arrêté déjà plus que je ne l'aurais

dù. (Non, non.) Cependant je ne saurais passer à la seconde partie sans avoir dit un mot au moins, pour en faire justice, de certaines allégations dont la hardiesse a pu par moments faire impression sur les esprits. Qu'il s'agisse de bestiaux, de grains, de produits manufacturés, on nous parle toujours d'invasions, d'inondations, sous lesquelles nous allons être, dit-on, si l'on n'y met bon ordre, écrasés ou submergés. Il y a quelque quarante ans, c'était le brave maréchal Bugeaud déclarant à la tribune qu'il aimerait mieux voir la France livrée à une invasion de Cosaques que d'y voir entrer un seul troupeau de bœufs étrangers. Vers la même époque et depuis, c'était M. Thiers lui-même montrant dans les vastes espaces de la Russie des montagnes de blé, de véritables dunes en marche pour verser chaque année sur la France des centaines de millions d'hectolitres de grains qui n'auraient rien coûté à produire ni à apporter, disait-on, et devant lesquels nos champs n'auraient plus eu qu'à étaler leurs friches dénudées comme si toutes les sauterelles de l'Égypte y avaient passé. Nous n'avons jamais vu cette calamité s'abattre sur nous, que je sache. (Rires.) Plus récemment un très puissant orateur, le principal organe des théories protectionnistes (je n'ai pas besoin de le nommer, vous l'avez entendu à Bordeaux, et vous connaissez la richesse de son imagination et la vigueur de ses poumons), épouvantait les naïfs en leur montrant, sur les côtes de l'Amérique du Nord et sur celles de l'Amérique du Sud, d'innombrables caravanes de bœufs et de moutons prêts à franchir

l'Océan, non pas à la nage, mais dans d'immenses flottes qu'il avait tout à point tirées de son inépuisable cerveau, pour couvrir de leurs longues files les quais du Havre, de Nantes et de Bordeaux. Nous les attendons encore. (Nouveaux rires.) J'ai là précisément, d'après les états officiels de la douane, le relevé des importations de bétail américain pendant l'année 1883 dans le premier de ces ports, celui du Havre, qui était signalé comme le plus menacé; en voici l'effrayant total: 1 veau, 7 moutons, 13 chèvres et 34 porcs. Tel est, Messieurs, le chiffre auquel s'est montée l'invasion. Ai-je besoin de vous dire que, si faible qu'elle fût, elle n'avait aucun caractère commercial? Il s'agissait, tout simplement, de ces pauvres animaux embarqués à New-York ou ailleurs pour la nourriture des passagers et qui, n'ayant eu l'honneur d'être mangés en pleine mer, ont celui d'être mangés en terre française. (Éclats de rires et applaudissements.) Il est assez probable, il est même certain que, par une juste réciprocité, nos navires et les autres, quand ils arrivent en Amérique, y laissent les quelques animaux épargnés par la faim des passagers, sans que pour cela la France puisse se vanter de menacer de ses exportations de bétail les rivages orientaux de l'Atlantique. Ce qui se passe au Havre se passe évidemment, dans des proportions diverses mais toujours modestes, à Bordeaux, à Nantes et à Marseille. (Approbation.)

Je ne dis plus qu'un mot, car j'ai surabondamment montré combien sont vaines les craintes

manifestées *au nom* de l'agriculture, je lui dois cette justice de ne pas dire *par elle*, à l'égard du bétail étranger. Ceux qui voudraient de plus amples éclaircissements n'auront qu'à lire l'exposé des motifs de M. le Ministre de l'agriculture, que j'ai cité; le substantiel rapport de M. Raoul Duval, dont vous connaissez le talent, et qui est d'ailleurs un des principaux éleveurs de France; le beau travail de M. Dubost, auquel il n'y a rien à répondre; la substantielle étude de M. Hautefeuille, agent de la Société nationale d'Agriculture, qui a paru dans la *Gazette maritime et commerciale*; et, pour tout dire, les relevés des douanes et ceux des abattoirs. J'ai indiqué plus haut ce que l'on doit penser de l'arrivage, effectivement considérable des moutons d'Allemagne et de Russie sur le marché de la Villette. Je persiste à penser que les Parisiens sauraient bien s'en passer s'ils ne trouvaient bon qu'on les fit venir pour eux. La seule chose que je tiens à dire encore, c'est qu'en réclamant les droits qu'ils réclament, les défenseurs vrais ou prétendus de l'agriculture pourraient bien ne pas servir, autant qu'ils le croient, les intérêts de cette branche si importante de l'industrie nationale. L'agriculture, je vous en ai donné tout à l'heure la preuve, est plus intéressée qu'on ne veut le dire à la liberté de l'approvisionnement général. Elle a notamment sa part dans ces expéditions de moutons étrangers sur le marché parisien; et l'on m'a cité tels cultivateurs de nos départements de l'Est, qui ont constamment en route des bandes de moutons venant du dehors pour leurs

fermes ou repartant de leurs fermes pour aller à l'abattoir. C'est tour à tour leur matière première et leur produit. Tout ce qui gêne la demande réagit sur l'offre, et réciproquement. Et il n'est point rare que l'on ne soit dupe des mesures que l'on a le plus ardemment désirées. M. Dubost, dans le travail que je viens de mentionner, rappelle qu'en 1822, à cette époque de réaction économique dont j'aurai tout à l'heure à vous parler plus longuement, on crut faire merveille en portant brusquement de 3 francs à 50 le droit d'entrée sur les bœufs. On aboutit à une déception complète. Au lieu de faire monter les prix, on les fit baisser. De même à diverses époques on essaya d'augmenter, en renforçant les droits de douane sur les laines étrangères, le prix des laines indigènes : le résultat fut toujours contraire aux prévisions. L'abaissement des droits au contraire fut favorable. Ces faits, en apparence étranges, sont hors de doute : ils ont été constatés notamment avec une autorité indiscutable par M. Seydoux, en son vivant directeur du grand établissement du Cateau, et plus récemment, dans des tableaux qui vont du commencement du siècle jusqu'en 1879, par mon ami M. Poulain, ancien maire de Reims et l'un des principaux industriels de cette ville. Et l'explication est fort simple. C'est que les laines françaises, pour être avantageusement employées, ont besoin d'être mélangées en proportions diverses, suivant les étoffes, avec des laines étrangères dont les qualités sont différentes. En privant le fabricant de celles-ci ou en les lui faisant payer un prix moins

abordable, on le gênait d'autant dans l'emploi et par conséquent dans la demande de celles-là. Franklin disait déjà, à propos de quelques dispositions analogues adoptées, à ce que l'on avait dit, dans l'intérêt des agriculteurs anglais qui s'y étaient laissé prendre : Ils croyaient trouver leur compte à être maîtres du marché ; « mais le diable les mit dedans. » (Rires.) Il en est ainsi, Messieurs, la plupart du temps de ces mesures imprudentes et iniques. L'arbitraire et l'égoïsme réservent à ceux qui mettent en eux leurs espérances des répercussions inattendues et des châtimens parfois sévères. Ces conséquences ne sont pas toujours, malheureusement, soupçonnées par les esprits aveuglés ou prévenus qui ne voient que les circonstances présentes et ne songent qu'aux effets immédiats ; mais elles n'en sont pas moins inévitables. A courte ou à longue échéance, il faut que chacun paye le prix de ses erreurs ou reçoive la récompense de sa clairvoyance et de son équité. C'est une leçon que nous allons rencontrer, plus éclatante et plus décisive cent fois, dans l'étude de la législation sur les blés dont il me reste à vous entretenir. (Applaudissemens répétés.)

Messieurs, personne n'ignore, et je le disais tout à l'heure, que c'est à la suite de plaintes, et de plaintes très vives, de l'agriculture ou de certains de ses représentans que les propositions dont le Parle-

ment est saisi ont été formulées. Il a été fait à ce sujet, pendant les dernières vacances parlementaires notamment, une campagne dont vous ne pouvez avoir perdu le souvenir.

J'ai dit aussi, et je le répète, que les droits sur le bétail n'ont guère figuré dans cette campagne que comme entrée de jeu, et que le véritable objectif était et est resté le droit sur les blés. Ce n'est pas la première fois, peut-être n'est-il pas inutile de le rappeler, qu'il est question de ce droit. Il a été réclamé déjà en bien des circonstances et sous bien des formes depuis quelques années. Il en a été parlé notamment dans la grande discussion relative au tarif général des douanes, il y a bientôt cinq ans. J'ai là, entre autres documents de cette époque, le discours prononcé le 17 février 1880 par le ministre actuel du commerce, l'honorable M. Rouvier, et dans lequel il prenait pour principal adversaire le ministre actuel de l'agriculture, l'honorable M. Méline. Or, dans ce discours, sur lequel j'aurai à revenir tout à l'heure, — mais n'anticipons pas, — le Ministre du commerce, pardon, M. Rouvier (sourires) disait, entre autres choses, au ministre de l'agriculture, je veux dire à M. Méline et à ses amis : « Mais, mes chers collègues, vous avez fait de tous les côtés de l'agitation dans les centres agricoles; vous avez promené au milieu des campagnes, pour les épouvanter, *le fantôme de l'invasion de l'Amérique*; un orateur puissant a parcouru ces campagnes, préalablement inondées par vos soins de petits papiers bleus par lesquels on demandait à M. le Président de la Répu-

blique et aux Chambres de protéger l'agriculture en établissant un droit de 3 francs sur le blé. Les agriculteurs (auxquels on se gardait bien de dire qu'en leur faisant vendre peut-être leur blé 3 francs de plus on leur ferait payer certainement plus de 6 francs de plus sur les autres denrées), ont tout naturellement répondu qu'ils étaient prêts à accepter ce cadeau, et ils ont signé. Ils l'ont fait d'autant plus volontiers et en plus grand nombre, ajoutait M. Rouvier, qu'il ne leur en coûtait rien, au contraire, puisqu'on récoltait sans y regarder toutes les signatures, quelles qu'elles fussent, au prix de 25 centimes. Et c'est ainsi que l'on a fait ce que l'on a appelé le plébiscite de l'agriculture en faveur d'un droit de 3 fr. Nous avons ici, dans les Archives de la Commission, quatre-vingt-sept volumes de documents, près d'un mètre cube, tous d'accord (et cela par une bonne raison, c'est qu'ils sortent tous de la même officine), pour réclamer ces 3 francs. Et cependant, poursuivait M. Rouvier, ce droit, le Gouvernement ne le propose pas et personne jusqu'à présent ne l'a provoqué ici à le proposer : pourquoi ? Parce que personne au fond n'espère trouver dans cette Chambre une majorité disposée à prendre en face du pays, en face de la démocratie française, la responsabilité de faire hausser le prix du pain et de la viande ; parce que pour faire cela (ici je cite textuellement), il faudrait ne pas savoir que, si élevé que soit le degré de notre civilisation, il y a encore dans nos campagnes des citoyens qui n'ont pas de pain de froment à discrétion, et que non seulement dans les campagnes,

mais encore dans les villes, il y a des populations ouvrières qui ne mangent pas de viande à leur faim. » (Applaudissements.) Ainsi s'exprimait, Messieurs, en 1880, je le répète, M. Rouvier. Et M. Laroche-Joubert, que la Chambre a perdu récemment, cet honorable député connu pour invoquer toujours « l'intérêt du plus grand nombre », l'interrompait pour s'écrier : « *On n'ose pas.* » Et le respectable doyen de la Chambre, le regrettable M. Guichard, que nous avons perdu, lui aussi, tout dernièrement, se levant avec cette impétuosité qui a caractérisé jusqu'au dernier moment sa verte vieillesse, jetait à l'orateur cette véhémence et significative apostrophe : « *Vous répondez à ce que nous n'avons jamais dit. PERSONNE DANS LA CHAMBRE N'A DEMANDÉ UN DROIT SUR LES BLÉS. JE PROTESTE CONTRE VOTRE ALLÉGATION.* » Et M. le marquis de Roys, le même qui aujourd'hui réclame plus ardemment que personne ce droit, le même qui, il y a quelques semaines, au lendemain de la rentrée des Chambres, avait hâte d'adresser au Gouvernement cette interpellation à la suite de laquelle M. le Président du Conseil, tout en faisant de nombreuses réserves, a paru laisser aux protectionnistes quelque sujet d'espérer qu'il ne les combattrait pas à fond (sourires), M. le marquis de Roys, Messieurs, disait à son tour en 1880 : « Nous ne proposons pas de droits sur les blés, et cela pour une bonne raison ; c'est que le blé est la proie d'une telle spéculation que *tous les droits que nous pourrions proposer seraient sans influence sur les cours.* »

Voilà où l'on en était il y a quatre ans. Vous voyez qu'on a fait du chemin depuis. Ceux qui n'osaient pas ne se gênent guère pour oser; et mon excellent collègue M. de Roys, qui ne voulait pas demander de droits parce que cela ne pouvait servir à rien, est au premier rang de ceux qui affirment que cela est non seulement utile, mais nécessaire, indispensable. Je suis même certain de ne pas le calomnier en disant que ce droit de 3 francs, admis bien malgré moi par la Commission que j'ai l'honneur de présider, ne lui paraît qu'un pis-aller, une demi-satisfaction, et qu'il le porterait au moins au double pour avoir satisfaction entière. Il est vrai que, s'il ne croit plus ce droit sans efficacité pour le vendeur, il persiste à soutenir qu'il serait sans inconvénient pour l'acheteur, et n'hésite pas à affirmer qu'en relevant le prix du blé on ne relèvera point le prix du pain; de même qu'en relevant le prix du bétail on ne relèvera pas le prix de la viande, au contraire. S'il en était ainsi, je ne vois pas pourquoi vraiment l'on s'arrêterait en si bon chemin; et je ne saurais comprendre que l'on se privât du plaisir de faire payer au poids de l'or aux producteurs leurs denrées puisqu'il n'en coûterait pas un centime de plus aux consommateurs. (Hilarité universelle.)

Je me permets, Messieurs, de rester sceptique à l'endroit de cette pierre philosophale d'un nouveau genre. Et, pour employer une expression absolument parlementaire, je me borne à qualifier ce paradoxe, avec l'auteur d'une des brochures que j'ai là, c'est

un meunier, et un meunier qui sait son métier, d'*innocence économique*. (Nouvelle hilarité.)

Oui, c'est une innocence, tout ce qu'il y a de plus innocent au monde, mais une innocence qui n'est rien moins qu'innoffensive, que de prétendre que l'on peut augmenter les frais sans augmenter le prix de revient et élever le coût de la matière première sans enchérir le produit. Il est vrai que ces Messieurs ont des procédés à eux, qui ne sont pas, paraît-il, applicables avec les prix naturels, mais qui le seraient avec des prix artificiels, pour réduire à leur gré ce qu'ils appellent les bénéfices exagérés des intermédiaires et faire passer dans la poche de l'agriculteur et du consommateur la meilleure partie, sinon la totalité et peut-être davantage, du profit du boucher et du boulanger. (Rires et applaudissements.) Il est vrai aussi qu'ils sont animés contre ce qu'ils appellent « la spéculation », ce que nous appelons, nous, le commerce (très bien, très bien), d'une horreur profonde et d'une haine farouche. Ils ne doutent pas que le meilleur moyen de faire arriver l'eau à la rivière (je veux dire les marchandises au marché), ne soit d'élever partout des digues et des barrages qui en contrarient le cours. Ils en sont encore aux anciens anathèmes populaires contre les accapareurs, et ne paraissent pas se douter que ces prétendus affameurs du peuple, ces spéculateurs qui, dit-on, s'engraissent de la sueur et du sang du peuple, ne sont rien de moins que les actifs et infatigables pourvoyeurs de l'alimentation de ce peuple, incessamment occupés, dans leur intérêt, sans doute,

mais pour le bien de tous, à recueillir partout et à répartir partout, le plus également et aux meilleures conditions possible, suivant la naturelle résultante de l'offre et de la demande, les disponibilités de la production générale réclamées par les besoins de la consommation universelle. (Bravos.) Comme cet honnête Bourgeois gentilhomme qui se connaissait en draps et en garnissait, moyennant finances, un endroit ouvert à ses connaissances où il leur rendait le service de les tenir à leur disposition contre remboursement, ils font, ces spéculateurs, métier de se connaître en grains et en farines et d'en faire, par les meilleures voies et aux meilleurs moments possible, venir pour nous, qui ne nous y connaissons pas, de tous les lieux de provenance, afin de nous les distribuer au fur et à mesure de nos désirs. Ils y trouvent leur compte, c'est possible, et j'ajoute que c'est justice, quand ils ont bien vu et bien prévu. Ils en sont pour leurs peines et pour leurs frais, pour leur ruine, parfois, et c'est justice encore (c'est notre sauvegarde, en outre), quand ils se sont trompés ou quand ils ont voulu tendre la corde au delà de ce qui était commandé par la proportion réelle des ressources et des besoins. (Nouvelle approbation.) Ils sont tout le monde, d'ailleurs, aujourd'hui surtout que le marché d'approvisionnement, comme le marché de vente, est devenu le marché du genre humain; ce tout le monde qui a, comme le disait Voltaire, plus d'esprit que personne. Et les erreurs d'appréciation dans lesquelles peuvent tomber les uns ou les autres, les idées différentes qu'ils appor-

tent dans leur commerce, ceux-ci recherchant les gros bénéfices à intervalles éloignés, ceux-là préférant les opérations plus fréquentes avec des bénéfices moindres, toutes ces opérations diverses se compensent et se corrigent les unes les autres de façon à prévenir, comme entre des réservoirs qui se communiquent, les perturbations brusques et à ne permettre que des oscillations relativement légères. (Nouvelle approbation.) Il en est autrement, Messieurs, lorsque au lieu de laisser au commerce le soin et la responsabilité de pourvoir à l'alimentation commune, les gouvernements, assumant pour eux cette tâche impossible, oubliant que s'ils se trompent, leur erreur, par son étendue même, prend immédiatement les proportions d'une calamité générale, ne craignent pas de jeter dans la balance des intérêts privés le poids de la puissance publique et des deniers publics et transforment imprudemment, pour leur malheur comme pour celui de leurs administrés, des questions de ménage en questions politiques. J'aurais, si je pouvais me permettre de m'étendre en ce moment sur ce point, bien des exemples à rappeler, et des exemples empruntés aux régimes les plus différents. Que l'on soit en république ou en monarchie, qu'il s'agisse de l'époque la plus agitée et la plus violente de la Révolution française ou de la période la moins discutée de la toute-puissance impériale, chaque fois que l'administration s'est mêlée de régler les approvisionnements et de pourvoir, par voie d'autorité, à la subsistance commune, elle est arrivée fatalement,

suivant qu'elle a poussé plus ou moins loin l'expérience, à faire la cherté d'abord, puis la disette et enfin la famine.

La Convention a décrété la peine de mort contre les accapareurs (et l'on était accapareur à bon compte à cette époque). Elle a chargé un Comité des subsistances d'assurer, par tous les moyens possibles, du pain à la population parisienne. Elle a abouti à réaliser, dans l'espace d'une quinzaine de mois, une perte de quatorze cents millions, que les contribuables naturellement ont payés, pour les nourrir fort peu et fort mal : si mal qu'elle a dû les mettre à la ration et même à la demi-ration, et finalement s'entendre proposer comme moyen extrême, par la bouche de Barère, l'institution d'un jeûne national et d'un carême civique. (Explosion de rires et applaudissements.) Elle a préféré heureusement la dissolution du Comité et le retour à la liberté, jurant, mais un peu tard, qu'on ne l'y prendrait plus. Mais d'autres s'y sont laissés reprendre. Napoléon, avant de partir pour la Russie, voulut lui aussi garantir à sa capitale du pain en abondance et à un prix raisonnable. Il entendit avoir pour cela « une boulangerie forte, » c'est-à-dire, avec ses idées, une boulangerie organisée administrativement, comme un régiment, et un commerce raisonnable, c'est-à-dire un commerce docile à ses indications et respectueux de ses ordres. Vous savez qu'il avait la prétention de tout régler, jusqu'aux cours de la Bourse, et que son ministre des finances, le comte Mollien, ne put jamais parvenir à lui faire comprendre que les cours

ne se décrètent pas à volonté. Il arriva à porter au delà de 80 francs les prix qu'il avait limités à 33 ; et à mettre en faillite la majeure partie des boulangers, c'est-à-dire à ruiner et à fausser l'instrument dont il avait voulu forcer le maniement. Dans les départements, violemment dépouillés au profit de Paris, la disette fut affreuse et on se nourrit d'herbages et de racines, et il en résulta des épidémies. A Paris, la boulangerie fut réduite à « *faire farine de tout.* » (Mouvement.) C'est que le gouvernement, en matière d'industrie et de commerce, est incompetent et impuissant, si ce n'est pour le mal. Il trouble, il effarouche, il écarte, il ne remplace pas. Non qu'en cette matière cependant il n'ait sa mission, mais elle est tout autre et non moins grande. La mission du gouvernement — elle est assez difficile et assez haute pour qu'il s'en contente — c'est de maintenir la sécurité et la liberté; c'est d'être non pas le protecteur de tels ou tels intérêts qu'il croit dignes de sa faveur, mais le protecteur de l'universalité des intérêts et des droits par le maintien de la concurrence universelle qui les embrasse et les assure tous. Le gouvernement, pour emprunter la pittoresque expression de M. de Molinari, n'est pas chargé de faire pousser le blé et de fabriquer le pain; il est chargé d'empêcher que l'on ne trouble ceux qui font pousser le blé et que l'on ne vole ni ne vexé ceux qui font le pain. Il n'est pas chargé d'édicter ou de maintenir des prix de fantaisie; il est chargé de faire respecter les prix naturels, en réprimant la fraude et la violence qui tenteraient de les troubler.

Voilà sa mission, Messieurs. Et cette mission, je ne puis mieux la définir et dans des termes qui s'appliquent plus directement à notre sujet qu'en empruntant au ministre Roland ces belles paroles, malheureusement alors trop peu écoutées : « La seule chose que l'Assemblée puisse se permettre sur les subsistances, c'est de prononcer qu'elle ne doit rien faire, qu'elle supprime toute entrave, qu'elle déclare la liberté la plus entière de la circulation des denrées, qu'elle ne détermine point d'action, mais qu'elle en déploie une grande contre quiconque attenterait à cette liberté. » (Vifs applaudissements.)

Je ne pousserai pas plus loin, Messieurs, ce retour sur le passé ; peut-être déjà, malgré la bienveillance avec laquelle vous l'avez accueilli, êtes-vous tentés de penser que c'est une digression et que j'oublie que c'est du présent que nous avons à nous occuper. Il n'en est rien, croyez-le bien, car le passé est la lumière du présent, et nous avons besoin de ses leçons. Mais je n'insiste pas pour le moment, et je reviens aux faits actuels.

La culture, disais-je, se plaint, et se plaint vivement. Je pourrais faire observer que ce n'est pas une nouveauté, car elle s'est toujours plainte, sauf quelques bien rares exceptions d'extraordinaire prospérité, après 1861, précisément. Mais en cela, soyons francs, elle ne diffère pas beaucoup des autres industries. A entendre les intéressés, les affaires ne vont jamais bien ; cela veut dire qu'ils voudraient toujours qu'elles allassent mieux. « Sans

cela comment expliquer, disait encore M. Rouvier, le grand train que n'ont cessé de mener, depuis un demi-siècle et plus, telles familles d'industriels qui n'ont cessé de se dire ruinées? » Il ne faut pas trop les croire sur parole, heureusement.

En est-il ainsi cette fois, et l'agriculture a-t-elle réellement tort de se plaindre? Je me garderai bien de le prétendre. Je dirai même que personne, je crois, ne saurait nier qu'il n'y ait à cette heure, non seulement dans l'agriculture française, mais aussi dans d'autres agricultures, dans l'agriculture américaine notamment et aussi, quoi qu'on en dise, dans l'agriculture indienne, une crise pénible et difficile à supporter. Peut-être serait-il plus exact de dire qu'il y a une crise générale, agricole, industrielle et commerciale. Mais ne contestons pas. Il y a souffrance, c'est indiscutable; soit. La question est de savoir quelle est la véritable mesure de cette souffrance; et elle est aussi de savoir, quelle que soit cette mesure, quelles en sont les causes et quels en peuvent être les remèdes, s'il y a des remèdes. Eh bien! je ne crains pas d'affirmer deux choses : la première, c'est que le mal a été fort exagéré; j'ajouterai que, pour une bonne part, il a été créé comme à plaisir par ceux qui s'en plaignent : et la seconde, sur laquelle je suis plus affirmatif encore, c'est que les causes ne sont pas celles que l'on a signalées, et que les remèdes ne sauraient être ceux que l'on réclame dans le camp de la protection.

Les causes du mal, la cause pour mieux dire, la cause unique, ce serait, à en croire les avocats

d'office de l'agriculture, ce que M. Rouvier appelait dès 1880, en empruntant leur langue, *l'invasion de l'Amérique*. On dénonce avec terreur les importations de blés de Chicago, de San-Francisco, de l'Australie et de l'Inde; et l'on renouvelle à l'égard de ces blés ces affirmations et ces pronostics effrayants dont l'inépuisable fertilité des terres noires de la Russie a fait jadis les frais. Les importations de l'Inde, Messieurs, je ne dirai pas qu'elles soient de pures imaginations; elles prendront peut-être de l'importance, car il y a là de grands espaces, des populations denses aussi, et en somme très insuffisamment nourries jusqu'à présent. Mais elles ne comptent pas encore sérieusement, quoique l'on en ait dit. Elles sont de date toute récente, et se sont bornées, jusqu'à cette année, à quelques centaines de mille hectolitres. Pour le moment, en tout cas, le réservoir ne semble pas surabondamment rempli, puisque les populations indigènes, au moment où je parle, sont décimées par la famine. Je suppose qu'avant de nous vendre leurs blés, et surtout de nous les donner pour rien, elles songeraient à le manger elles-mêmes. (Sourires.) Les importations de l'Australie, du Far-West américain, de la Californie surtout (le seul pays peut-être où la culture soit réellement faite en vue de l'exportation, le seul dont la population produise habituellement et régulièrement plus qu'il ne lui faudrait pour être bien nourrie), sont beaucoup plus sérieuses. Ces dernières sont même destinées à le devenir davantage lorsque le percement de l'isthme de Panama aura abrégé de moitié

ou des deux tiers la distance qui les sépare de l'Europe. Un mot d'ailleurs ou plutôt un chiffre suffit pour en dire l'importance. Nous avons reçu des différents marchés extérieurs, dans la période décennale 1871 à 1880, cent millions d'hectolitres, dont la majeure partie dans la période quinquennale de 1875 à 1880, et plus spécialement de 1878 à 1880 : près de trente dans une seule de ces années, l'année 1879. Vous voyez que je ne cache pas la vérité. Il n'est pas permis de soutenir que de telles importations n'aient pas pesé sur les cours; et je reconnais sans hésiter qu'elles ont contrarié très efficacement l'élévation des prix sur le marché français. Reste à savoir si cela a été un mal pour le consommateur d'abord, et j'ajoute pour le producteur ensuite. Je ne le pense pas. Veuillez remarquer, en effet, que, malgré cette concurrence, les prix, en 1879 précisément, n'ont pas laissé que d'atteindre des niveaux assez élevés; nous avons vu l'hectolitre à près de 30 francs, chiffre qui n'avait pas été atteint depuis bien longtemps, et qui peut passer non seulement pour très rémunérateur au point de vue de l'agriculture, mais pour très lourd au point de vue de la consommation. Aujourd'hui nous en sommes loin, il faut le reconnaître. Les cours sont faibles. Oh! pas aussi faibles qu'ils l'ont été à d'autres époques, nous le verrons tout à l'heure. On a vu de bien d'autres dépressions au beau temps de la protection et par le fait de la protection; messieurs les protectionnistes devraient le savoir. Mais enfin les cours sont faibles, 17 à 18 francs d'après les renseignements les plus

autorisés; et je comprends qu'on trouve cela maigre. Une chose me frappe toutefois, et devrait, ce me semble, frapper tout le monde : c'est que ces prix bas correspondent non pas à des importations plus considérables, mais bien à des importations de plus en plus réduites, tandis que les prix élevés ont coïncidé avec des importations relativement énormes. Comment expliquer cela, si c'est la concurrence étrangère seule qui fait tout le mal? Cela s'explique tout naturellement si les importations, appelées par le besoin et proportionnées au besoin, ne sont pas une oppression, mais un modeste secours; si, comme on l'a bien dit, voici déjà trente ans <sup>(1)</sup>, Messieurs, les prix étant des hauteurs, et les marchandises tendant à se niveler suivant ces hauteurs comme les liquides suivant leurs pentes, nous importons beaucoup lorsque de grands vides font par les hauts prix un appel énergique, et nous importons peu, parfois même nous n'importons pas, ou nous exportons, lorsque, par le changement des circonstances, l'appel se retourne du dedans au dehors. Il nous a fallu, de 1878 à 1880, ai-je dit, 70 millions d'hectolitres de blé, et grâce à cette circonstance que l'Amérique avait alors des récoltes exceptionnelles, des récoltes d'une abondance qu'elle n'avait jamais vue et qu'elle ne reverra peut-être pas, nous avons pu recevoir d'ailleurs ces grains qui nous manquaient chez nous. Quelle calamité! On trouve bon aujourd'hui de maudire cette fécondité des plaines du Nouveau-

(1) V. Modeste, *La Cherté des Grains, etc.*

Monde. Cela prouve que nous n'avons guère la reconnaissance de l'estomac. (Rires.) On ferait mieux de les bénir, en vérité, car ils nous ont sauvés, tout simplement. Ils ont empêché, non pas plusieurs milliers, mais plusieurs millions de nos concitoyens de mourir de faim et de misère. Trente millions d'hectolitres, Messieurs, mais c'est la nourriture normale de 8 à 10 millions de Français, le quart au moins de la consommation totale d'une année. Supprimez par la pensée ces importations bienfaites, et vous avez la famine; je ne dis pas la disette, je dis la famine, l'horrible famine avec tout son hideux cortège de privations, de crimes, de violences, de passions déchaînées et d'égarements coupables, s'étendant, comme aux plus tristes époques de l'ancien régime, comme aux jours néfastes de cette agonie qui a enlevé à l'Irlande un quart de ses habitants, sur la surface entière de notre pays. Voilà de quoi les grains étrangers nous ont sauvés. Et j'ajoute qu'ils ont sauvé, avant tous les autres, les agriculteurs, autrement livrés à tous les emportements, à toutes les fureurs sauvages de cette faim qui n'a pas d'oreilles; qui n'en a pas pour la raison et pour la pitié, mais qui n'en a que trop, — hélas! on devrait s'en souvenir (les incendies de fermes et les assassinats de fermiers ne sont pas si loin), — pour les excitations malsaines et pour les suggestions criminelles. (Applaudissements.) Les grains étrangers ont sauvé les cultivateurs; ce n'est pas assez dire, ils ont sauvé la culture, oui, la culture elle-même. Et en effet, Messieurs, s'il avait

fallu, au prix des privations les plus impérieuses, au prix de douleurs et de souffrances dont nous avons, Dieu merci, perdu le souvenir, nous contenter des ressources du marché intérieur, nous nourrir imparfaitement de grains grossiers, restreindre d'un quart ou d'un tiers nos habitudes encore insuffisantes de consommation, je vous le demande, dans quel état, au lendemain de ces années calamiteuses, alors qu'elle aurait eu de nouveau à lui offrir des récoltes ordinaires ou moyennes, dans quel état l'agriculture aurait-elle retrouvé, en face d'elle, cette population qu'elle fait vivre cela est vrai, mais par qui elle vit, elle aussi? Elle l'aurait retrouvée ruinée, appauvrie, désaccoutumée des consommations larges, ayant perdu non seulement l'habitude mais la puissance de consommer, incapable de payer, en un mot, et faisant bon gré mal gré, par l'affaiblissement de la demande, une baisse bien autrement prononcée et bien autrement incurable que cette baisse en réalité modérée et surtout passagère qui soulève tant de clameurs. (Bravos et salves d'applaudissements.)

Messieurs, je reviendrai tout à l'heure sur ce point, car il est capital. Il ne s'agit de rien moins, à vrai dire, que de savoir si l'on a le droit, pour imposer sa marchandise à sa clientèle, d'enlever à celle-ci jusqu'au boire et au manger. Il s'agit de savoir si les consommateurs appartiennent aux producteurs, quels que soient ceux-ci d'ailleurs, ou s'ils s'appartiennent à eux-mêmes. Producteurs nationaux, je le

sais bien; travail national, on ne nous le laisse pas oublier, et je ne dis pas le contraire. Mais consommateurs nationaux aussi, j'imagine; et estomacs nationaux, nous le sentons, sans qu'on nous le dise. (Rires.) Si l'on entend que les consommateurs nationaux soient réservés exclusivement aux producteurs nationaux, nous demanderons à notre tour que les producteurs nationaux soient réservés non moins exclusivement aux consommateurs nationaux; et par la même loi qui nous interdira de nous approvisionner au dehors, nous ferons interdire, à titre de réciprocité, à nos fournisseurs privilégiés, de distraire pour les marchés étrangers la moindre partie des produits du sol français. Donc, plus d'exportation de grains pour l'agriculture française; et s'il y a des régions qui en importent, il y en a qui en exportent: même en 1879 il en est sorti à peu près un dixième de ce qu'il en est entré, soit pour une soixantaine de millions de francs. C'est un denier, après tout! Plus d'exportation de légumes, de fruits, de beurres, d'œufs, de fromages, de volailles, de gibier! L'agriculture française est trop juste pour prétendre avoir à la fois tous les avantages de la libre-sortie et tous ceux qu'elle se promet de l'interdiction d'entrée. Est-elle disposée à accepter ce régime et à renoncer aux douze ou quinze cents millions de recette que lui donne le marché extérieur? C'est à prendre ou à laisser cependant; et, je le répète, il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée. (Très bien!) Mais je reviendrai sur ces considérations supérieures, de même que sur la fameuse question du prix de

revient, dont la détermination est plus difficile que la quadrature du cercle. (Rires.)

Auparavant, de crainte de l'oublier, je voudrais toucher à ce point particulièrement délicat, particulièrement sensible, qui, plus que tous les autres, a fait crier le monde agricole, et qui paraît être, pour parler comme les médecins, le centre morbide par excellence. Je veux parler du département de l'Aisne. (Mouvement d'attention.) Vous savez, Messieurs, tout ce qui a été dit de l'état presque désespéré de ce malheureux département. Un sénateur fort connu, homme considérable, et qui a occupé dans la diplomatie française de très hautes situations, s'est fait à plusieurs reprises, à la tribune du Sénat et ailleurs, l'organe de ce département. Non seulement il l'a signalé — ainsi que l'a fait d'ailleurs le Conseil général, et que l'ont fait depuis (en ne nous ménageant guère) les comices réunis — comme en décadence, en pleine décadence; ce qui n'est peut-être pas absolument flatteur pour l'amour-propre départemental. Non seulement il a montré des milliers d'hectares de terres en friche, des cultivateurs sans ressources et des propriétaires sans revenus, mais il a désigné avec force détails les régions les plus particulièrement atteintes et donné, comme à la suite d'un véritable recensement, le dénombrement des fermes abandonnées. Il n'y en avait pas moins de 840, je dis 840, et toutes grandes et belles fermes, complètement abandonnées. Voilà un tableau bien sinistre et une désolation bien retentissante. Trop retentissante, j'ose le dire; car avec tout le respect que doit

un membre de la seconde Chambre à un membre de la Chambre haute et un simple particulier sans autres titres que ses études à un ministre plénipotentiaire de première classe, je ne puis m'exempter de demander si la conduite de l'honorable sénateur n'a pas été en cette occasion moins prudente que ne le comporte d'ordinaire la réserve diplomatique dont il a fait son étude : ce n'est pas, si je ne me trompe, un excellent moyen de guérir le malade que de lui exagérer son mal, ni un grand encouragement pour les acheteurs et les locataires que de leur dire qu'on n'a rien de bon à leur offrir. Je ne sais, mais si j'avais la chance, bonne ou mauvaise, d'être cultivateur dans le département de l'Aisne, et si M. le comte de Saint-Vallier, par exemple, me proposait soit de prendre, soit de conserver en signant un bail nouveau, l'une de ses fermes, il me semble que je me vois d'ici tournant mon chapeau entre mes mains avec cet apparent embarras qui caractérise tout bon paysan occupé de ne lâcher ni sa pensée ni son argent et lui disant, avec toutes les formules d'obséquiosité imaginables : « Mais, Monsieur le comte, vous avez crié sur tous les toits que le métier était perdu et qu'il était impossible à un cultivateur sérieux de faire ses frais sur vos terres. Comment voulez-vous que je vous en offre un gros prix comme autrefois, au bon temps où vous déclariez dans tous les comices que le département de l'Aisne était le premier département agricole de la France ? » Voyons, Messieurs, est-ce faire les cultivateurs plus madrés qu'ils ne le sont que de supposer qu'ils n'ont pas eu besoin

de se donner le mot (et je crois savoir qu'ils se le sont donné), pour tenir ce langage et laisser pour compte aux grands propriétaires leurs lamentations imprudentes? Je sais bien en tous cas que si j'avais des locaux à louer, je me garderais bien d'écrire sur la porte : « Tous ceux qui ont passé par là s'y sont ruinés. » (Rire général.) Messieurs les agriculteurs de l'Aisne, pardon, leurs avocats, ont cru bien faire en faisant placer en pleine lumière un grand écriteau avec cette inscription, et en battant le tambour au-dessous pour attirer la foule; c'est leur affaire. (Applaudissements.) Il n'en est pas moins vrai, je l'ai dit, que la situation du département de l'Aisne laisse à désirer et qu'il importe de l'examiner. Examinons-la donc, et tâchons en deux mots de ramener les choses au vrai.

Messieurs, nous n'avons pas seulement, et c'est fort heureux, le dire des malades; nous avons aussi le dire des médecins : car il y a des médecins pour la terre, comme il y en a pour les gens, — et pour les bêtes. (Sourires.) On a cru devoir, à la suite des plaintes de M. de Saint-Vallier, procéder à une consultation en règle, et cette consultation a été donnée sous la forme d'une enquête, confiée à des hommes spéciaux et d'une compétence notoire. C'étaient MM. Barral, le savant secrétaire perpétuel de la Société nationale d'Agriculture, aujourd'hui décédé malheureusement; Heuzé, inspecteur général, et Menault, inspecteur de l'agriculture; Philipparr, directeur de l'École nationale de Grignon; Lecouteux, directeur du *Journal d'Agriculture pra-*

tique, et Rissler, directeur de l'Institut national, agronomique : ce dernier chargé de résumer dans un rapport d'ensemble ses impressions et celles de ses collègues. Ce rapport, bien qu'il ne soit pas encore livré à la publicité <sup>(1)</sup>, a été mis à la disposition de la Commission que j'ai l'honneur de présider. C'était quelque chose, c'était beaucoup; la Commission n'a pas trouvé que ce fût assez. Avec l'autorisation de M. le Ministre, qui, je tiens à le constater, s'y est prêté de la meilleure grâce, elle a entendu, pendant deux séances, les enquêteurs eux-mêmes, écouté leurs dépositions individuelles, contrôlé les unes par les autres leurs déclarations, et éclairci, par des questions nombreuses et précises, tous les points qui pouvaient paraître obscurs ou incertains. Eh bien ! le résultat de cette information ne saurait, pour tout esprit impartial, laisser aucun doute. Il y a des souffrances dans l'Aisne, cela est incontestable. Il y a une baisse sensible, et par conséquent douloureuse pour ceux qu'elle atteint, dans le prix des fermages et dans la valeur vénale de la terre; il y a même des pièces de terre, je dis *des pièces*, je ne dis pas *des fermes*, qui sont plus ou moins délaissées : il n'y a ni l'excessive et universelle détresse dont on a fait tant de bruit, ni l'abandon général et croissant des cultures dont on a présenté la navrante image. J'ai ici des tableaux dressés avec beaucoup de soin par M. Heuzé, et dont j'ai fait prendre copie; j'ai aussi les notes que

(1) Il a été publié depuis.

j'ai prises moi-même au cours de sa déposition et de celles de ses collègues. Ce ne sont pas là des appréciations arbitraires ou de complaisance : ce sont des constatations de faits, et des constatations authentiques.

Voici, par exemple, pris à la Trésorerie générale, au 20 mars dernier, le chiffre des sommes versées, à cette Trésorerie seulement (sans parler de celles qui ont passé par les mains des notaires, banquiers et autres), pour achat de rentes sur l'État et d'obligations foncières. Il est, pour 1882, de 10,181,000 fr.; pour 1883, de 9,985,000 (la différence n'est pas grande); et pour les premières semaines de 1884, — du 1<sup>er</sup> janvier au 20 mars — de 6,112,000 déjà, près de 80,000 francs par jour! Ce ne sont pas là, on en conviendra, des symptômes de misère et de gêne universelle.

Voici maintenant le relevé des baux, au nombre de 673, qui ont été renouvelés dans les trois périodes agricoles 1879-80, 1881-82 et 1883-84, comparés avec les 673 baux anciens *tous enregistrés*. La baisse est en moyenne de 13 0/0, à savoir 10 0/0 pour la première période, 16 pour la seconde, et 13 pour la troisième; ce qui semble, comme les chiffres de la Trésorerie, indiquer que le point culminant de la crise serait passé. Ce sont d'ailleurs, contrairement à ce que l'on disait, les grandes exploitations qui ont subi la moindre dépréciation, 12,6 0/0; les moyennes la plus forte, 14,5; et les petites entre les deux, 13,8. Il y a naturellement des variantes plus ou moins considérables entre les arrondisse-

ments et les cantons, selon les circonstances locales. Dans les cantons herbagers, par exemple, au lieu de baisse on trouve de la hausse; c'est le cas, dans l'arrondissement de Vervins, pour les cantons de Nouvion, Capelle, Hierson et Wassigny, où l'on constate, pour les baux renouvelés pendant les périodes ci-dessus, 5,5 0/0, 7,2 0/0 et 3 0/0 d'augmentation.

Voici encore, pour 27 cantons, l'état de la valeur locative moyenne par hectare, actuelle et ancienne; il fait ressortir une différence de 11,5 0/0, 70 francs au lieu de 79,26. Quant aux milliers d'hectares absolument en friche et aux 840 *grandes et belles fermes complètement abandonnées*, MM. les Commissaires ne paraissent pas les avoir rencontrés, bien qu'ils aient fait de leur mieux pour cela. Il y a, cela est vrai, ce qu'on appelle là-bas des *marchés de terre*, c'est-à-dire des pièces détachées (égrenées, comme nous disons en Normandie), qui, ne tenant à aucun bâtiment, parce qu'au temps de la prospérité les bâtiments ont été vendus par le propriétaire, sont d'une exploitation difficile et se louent peu ou point. Certaines cultures qualifiées de fermes sont formées de plusieurs dizaines de pièces appartenant à divers propriétaires; ce qui n'est pas, on en conviendra, pour faciliter l'exploitation. Des fermes avec bâtiments, il n'y en a guère de vacantes: « elles sont *très rares*, » telle a été la réponse textuelle qui nous a été faite. Celles qui avaient été signalées comme telles par l'administration départementale ont été trouvées occupées, parfois

très bien occupées, et des réponses analogues ont été faites, pièces en mains, au sujet d'un certain nombre qui avaient été signalées à l'un ou à l'autre des membres de la Commission. Ou bien ces fermes, momentanément non louées, parce que les propriétaires se refusaient à des concessions nécessaires ou à des travaux indispensables, le sont aujourd'hui; ou bien (ce qui paraît le cas le plus fréquent) elles l'ont toujours été, on a craint seulement qu'elles ne cessassent de l'être (Sourires); ou bien enfin, si elles ne le sont réellement pas, c'est qu'elles ne le peuvent être, comme l'une d'elles, spécialement indiquée à MM. les enquêteurs, qui a pu mériter les épithètes élogieuses de grande et belle à une autre époque, je ne dis pas non, mais qui ne les mérite plus depuis longtemps, car elle a été laissée dans un tel état que ni bêtes ni gens n'y peuvent loger. Il y faudrait 30,000 francs de réparations pour qu'ils fussent *clos et couverts*; et la famille à laquelle elle appartient ne peut ou ne veut y en faire aucune. Que si l'on prétend faire considérer comme abandonnées les fermes *cultivées pour le compte des propriétaires par des gérants*, je suis forcé de constater que cette situation n'est pas nouvelle, et qu'elle n'a pas été sans influence sur l'état actuel du département. Je tiens, non seulement des enquêteurs, mais de propriétaires, et de propriétaires qui souffrent, que dans certaines régions, dans telle partie de l'arrondissement de Château-Thierry, notamment, c'est, *depuis longtemps*, le cas habituel, comme aussi depuis longtemps la gêne des fermiers, se chargeant inconsidérément d'obliga-

tions excessives, opérant sans capitaux suffisants, et se trouvant par suite à la merci des moindres variations de récolte, est chose fréquente. Non seulement beaucoup de propriétaires habitent Paris, mais souvent leurs gérants l'habitent aussi; inutile d'insister sur les inconvénients de ces habitudes qui rappellent, n'a pas craint de dire M. Rissler, le système déplorable des *middlemen* d'Irlande. Il en est résulté que l'on a malheureusement, dans bien des cas, considéré la propriété foncière comme un objet de spéculation dont il fallait extraire à tout risque le plus possible, beaucoup plus que comme un fonds à ménager et à entretenir; et que l'on a plus ou moins sacrifié l'avenir au présent. Ici des terres ont été « ruinées » (ruinées au point de ne pouvoir être remises en état de produire qu'à grands frais), par une exploitation inintelligente et épuisante : on en peut montrer qui, avant d'en être venues là, avaient monté de 25 et de 50 0/0 « sans que le propriétaire eût jamais rien fait pour mériter ou pour conserver cette aubaine ». Là on a, dans l'engouement provoqué par le rapide développement de la betterave, défriché des bois plantés en un sol qui n'était guère propre à porter autre chose. Les premières récoltes ont donné des résultats superbes, jusqu'à sept ou huit cents francs par hectare. On a loué ou vendu sur le pied de ce rendement artificiel, et de gros bénéfices ont été faits à cette époque. Puis l'épuisement est venu, et aujourd'hui il faut ou reboiser ou se contenter du plus maigre produit. A qui la faute ? Ailleurs, ou presque partout, après

avoir eu d'abord une génération de fermiers intelligents, qui avaient fait ou faisaient leur fortune avec le sol, et enrichissaient le sol, on a eu des fermiers de qualité inférieure et au-dessous de leur tâche; d'une part parce que les premiers, devenus riches, ou leurs fils et leurs filles, n'ont plus voulu vivre de la vie laborieuse et sévère de la campagne et ont préféré, comme leurs ouvriers du reste, aller chercher à la ville une existence très inférieure assurément, mais moins sevrée de distractions et de plaisirs; et, d'autre part, parce que les propriétaires, trop exclusivement préoccupés d'accroître leurs revenus et livrant aveuglément leurs terres aux plus offrants, se sont beaucoup plus attachés au prix qu'ils parvenaient à inscrire dans leurs baux qu'à la valeur morale ou professionnelle des preneurs ou aux ressources dont ils pouvaient disposer. Les articles du Code qui assurent au propriétaire un privilège sur les récoltes du fermier et ferment à celui-ci l'accès du crédit en interdisant le nantissement sans déplacement, ont eu à cet égard une influence funeste. Ils sont à supprimer dans l'intérêt de l'un comme de l'autre; et c'est là, avec la suppression de la stupide loi de 1807 sur la limitation du taux de l'intérêt, la première et peut-être la principale chose à faire pour donner du crédit à la culture. Le relevé des hypothèques, des saisies et des ventes sur saisies dans l'Aisne démontre que nombre de fermiers sont entrés dans leurs fermes sans autres ressources que celles qu'ils se procuraient en y entrant par des emprunts oné-

reux, fatalement écrasants si leurs premières années n'étaient pas excellentes. Et l'on a vu, dans le seul arrondissement de Château-Thierry, une troupe de cinquante familles belges, attirées par des perspectives fallacieuses, qui, après avoir souscrit des conditions impossibles à tenir, a dû quitter misérablement le pays. Ce n'est pas en vain, évidemment, que l'on se porte à soi-même de tels coups. (Approbation.)

Je pourrais citer encore, pour expliquer les souffrances de l'Aisne (et d'autres régions peut-être), bien des causes. Ainsi l'excès des centimes communaux; sur 860 communes, 471 paient de 51 à 100 centimes, 203 plus de 100. Ainsi encore, malgré cet excès de charges locales, le déplorable état des chemins ruraux; les fermiers des plateaux, isolés des agglomérations qui sont dans les vallées ou sur les pentes, restent, par le défaut d'entente avec les petits propriétaires ou par la jalousie de ceux-ci, privés de communications convenables, ne pouvant, pour peu que le temps soit pluvieux, ni amener les engrais ni emmener les produits. Les enquêteurs ont, sur plus d'un point, trouvé les betteraves abandonnées dans les champs, faute d'avoir pu être charriées. Ainsi enfin, et tous insistent sur ce point, l'absence de connaissances spéciales et d'études pratiques. La culture, disent-ils en propres termes, est « *horriblement arriérée* au point de vue chimique ». Chez un des hommes les plus remarquables du département, qui a, à d'autres égards, rendu les plus grands services et largement mérité par toute une vie de travail heureux la grande prime d'honneur, le sol,

analysé, ne contenait pas la moitié de l'acide phosphorique nécessaire, et l'on ne songeait pas à le lui donner ou à le lui rendre. Si l'on se défiait de ces assertions, on n'aurait qu'à lire le rapport fait en 1882, à l'occasion du concours régional de Saint-Quentin, par M. Vion, et à le comparer à celui qu'il faisait en 1874 pour le concours de Soissons. En 1874, ce n'étaient qu'éloges; le département était « à la tête de la culture du Nord, » c'est-à-dire de la culture française. En 1882 M. Vion, tout en continuant à affirmer que le département de l'Aisne est toujours un des plus beaux de la France (ce qui jure un peu avec les noirs tableaux d'aujourd'hui), constate avec douleur l'absence de progrès et « l'insuffisance de l'agriculture ». La crise sucrière a éclaté et cette crise est due, en majeure partie, M. Vion le reconnaît, à ce qu'il n'y a pas assez « de culture scientifique. » Vous savez, Messieurs, que c'est ce que j'ai pris la liberté de dire à la Chambre, à propos de cette loi par laquelle on a essayé de relever artificiellement la culture et l'industrie betteravières et qui y a si joliment réussi. (Rires.) C'est se condamner soi-même, disais-je, que de soutenir qu'on ne peut, sur le sol français, produire de la betterave à plus de 5 ou 6 0/0 de richesse saccharine, quand l'Allemagne en obtient couramment le double. C'est déshonorer la culture française. On en peut dire autant (je regrette de ne pouvoir insister comme il le faudrait sur ce point, mais je vous renvoie aux articles publiés dans le journal *le Temps* par M. Grandeau, directeur de la sta-

tion agronomique de l'Est) à propos des rendements en blé. Ces rendements sont, d'après la lettre de la Chambre de commerce de Paris, de 26 hectolitres par hectare pour la Grande-Bretagne, de 25 pour la Saxe Altenbourg, de 24,97 pour l'Allemagne Nord-Ouest, de 24 pour la Prusse et la Saxe, de 24,03 pour la Belgique, de 22 pour la Hollande, de 21,63 pour l'Allemagne du Nord, de 20 pour le Danemark et la Norvège, de 17,76 pour la Bavière et de 17 pour l'Autriche. *Ils ne sont que de 15 pour la France!* (Mouvement.)

Je parle, bien entendu, des rendements moyens ; il y en a qui ne sont que de moitié, comme il y en a qui sont du double, et au delà. Mais ce tableau suffit pour établir, d'une façon trop irrécusable, que la culture française, prise dans son ensemble, n'est pas à la hauteur de sa tâche, et que si elle n'est pas toujours suffisamment rémunératrice, c'est qu'elle n'est pas toujours suffisamment productive. Il ne lui faudrait, pour l'être et pour donner à la France les quelques millions d'hectolitres qui lui manquent encore annuellement, que faire un pas bien modeste : se mettre au niveau de l'Autriche ou de la Bavière. Si elle atteignait le Danemark, elle aurait de l'excédent et du profit ; et si elle rattrapait la Belgique, la Prusse ou l'Angleterre (qui le lui interdit?), elle compterait parmi les pays exportateurs.

M. le Ministre de l'agriculture lui-même, dans son discours d'Épernay, en citant ce qui s'est fait dans la Marne, où par une culture intelligente on est passé de 3 0/0 de revenu à 15 ou 20, et en donnant

pour consigne à la culture des céréales, si l'on peut ainsi parler, de se restreindre aux terres qui y sont propres et d'obtenir 25 hectolitres à l'hectare, a reconnu l'exactitude de ces assertions. Et M. Grandeau, dont je regrette de ne pouvoir, ainsi que je me l'étais proposé, analyser le remarquable travail, en a donné la démonstration par le menu et pièces en main. Il a prouvé, d'une part, que toute personne qui se prétend pratique devrait savoir qu'il n'y a pas de prix de revient de la culture ou de l'industrie en général, et pas davantage de prix de revient de l'hectolitre de blé ou du kilogramme de viande, mais des prix de revient spéciaux selon les régions, les localités, les sols, les modes de culture et les espèces. Et il a établi, d'autre part, par les résultats comparatifs des cultures diverses, tantôt en champ d'expériences et tantôt en exploitation agricole proprement dite, que l'on peut, soit en variant la semence, soit en modifiant les façons ou la fumure, obtenir, toutes choses égales d'ailleurs, sur le même terrain, des rendements qui diffèrent du double au simple, au triple, et davantage, et par suite des prix de revient qui s'abaissent dans la proportion de 20 à 5 ou moins encore.

La conclusion est claire. C'est que le remède est dans l'amélioration de la culture, et non dans l'aggravation des tarifs; dans le progrès de la production et non dans l'étranglement de la consommation. Il est aussi, il est surtout, je le crois, dans l'allègement des charges de la culture, sinon par des dégrèvements directs que l'état du Trésor ne permet

guère et dont elle-même, peut-être, ne profiterait guère, du moins par des réductions sur les objets qui constituent ses matières premières, ses instruments de travail et ses frais généraux, c'est-à-dire sur les fers, les houilles, les produits chimiques, les machines, les outils, les huiles, les étoffes et les moyens de transport. C'est en ce sens que le Conseil général de Seine-et-Oise, dont j'ai l'honneur de faire partie, a cru devoir, cette année même, se prononcer après discussion sur un vœu en faveur de l'égalité de traitement réclamée pour l'agriculture et pour l'industrie. Et c'est dans ce sens aussi, qu'à la suite de la grande enquête résumée par M. Barral, en 1879, la Société nationale d'Agriculture avait conclu en demandant « la réduction à 5 0/0 au maximum des droits sur les produits manufacturés étrangers, la révision des impôts, l'encouragement de la production par la diffusion de l'instruction dans les campagnes. » La Société d'Agriculture reconnaissait d'ailleurs « les exigences de l'alimentation et *l'impossibilité de compenser pour l'agriculture, par des tarifs suffisants à l'importation, les avantages que les produits étrangers tirent de leur entrée en franchise.* » Elle insistait, entre autres réformes désirables, sur « la réduction des droits de mutation entre vifs de meubles et d'immeubles » ; elle réclamait « une réduction d'impôt sur le sucre et sur les boissons », et déclarait urgent de supprimer « les dispositions législatives qui empêchent l'agriculture de pouvoir jouir des institutions de crédit qui, jusqu'ici, ont été créées presque exclu-

sivement au profit du commerce et de l'industrie. » Voilà, dans son esprit, sinon peut-être dans tous ses détails, un programme sérieux et digne d'attention. C'est à susciter la vitalité de l'agriculture, non à absorber, à son profit apparent, la vitalité du reste de la nation, qu'il vise; et c'est en la débarrassant de ses charges, non en les ajoutant, sous le nom hypocrite de compensation, aux nôtres, qu'il entend lui donner cette vitalité. C'est un programme de liberté, en d'autres termes, non de privilège. Et plutôt à Dieu, Messieurs, qu'on ne s'en fût pas écarté! (Applaudissements.)

Il y a donc, vous le voyez, Messieurs, aux souffrances de l'agriculture dans l'Aisne, bien des causes imputables, en partie au moins, à ceux-là précisément qui s'en plaignent le plus vivement. Mais n'en fût-il pas ainsi; rien n'eût-il, dans cette région, été négligé pour mettre ou pour maintenir les exploitations dans l'état le plus satisfaisant; le mal ne fût-il, comme on le prétend, explicable à aucun degré par les imprudences ou par les écarts du malade, est-ce que ce serait un cas absolument exceptionnel? Est-ce que tous les jours, pour les hommes, pour les professions, pour les régions, on ne voit pas l'adversité succéder à la prospérité et les uns échouer ou décliner tandis que les autres grandissent? Est-ce qu'il n'y a pas de bonnes et de mauvaises années, de bonnes et de mauvaises périodes, des accidents imprévus qui déjouent les meilleurs calculs et des calamités qui surprennent les plus habiles? Est-ce que nous n'avons pas vu, dans tout le Sud-Est, la

maladie des vers à soie ruiner une industrie considérable et florissante; là et ailleurs, ici même, le phylloxera atteindre dans sa source une autre industrie non moins considérable et infliger au pays une perte de plus de deux milliards? Est-ce que l'alizarine n'a pas tué la culture de la garance? Est-ce que tous les jours la création d'établissements mieux situés ou mieux outillés ne vient pas réduire, anéantir parfois les bénéfices des usines jusque-là les plus actives? Est-ce que des constructions nouvelles ne déprécient pas les immeubles et les locaux anciens? Où en serions-nous, je le demande, si pour éviter ces difficultés ou ces pertes, pour conserver à chacun sa situation acquise, lui garder sa clientèle ou sa fortune, pour nous assurer, enfin, contre les risques des mauvais placements ou la baisse des valeurs que nous aurions imprudemment souscrites, nous avions la prétention de demander à l'État, sur la bourse commune, sur l'impôt (car il n'a et ne peut avoir d'autres ressources), soit de nous indemniser de nos pertes, soit d'arrêter, par des prohibitions ou par des taxes, tous progrès, tous déplacements de nature à troubler notre quiétude? (Vive approbation.)

Je n'insiste pas, mais je crois pouvoir étendre les conclusions de cette étude particulière du point en apparence le plus atteint à la culture en général. Je crois pouvoir dire que la culture française, prise dans son ensemble, est loin d'être dans une situation désespérée et de mériter tout le mal qu'elle dit ou que l'on prétend qu'elle dit d'elle-

même. La culture a des hauts et des bas comme toute chose; elle a des alternatives plus ou moins générales de prospérité et d'embarras. Ce n'est pas d'hier qu'il en est ainsi, et l'histoire des vaches grasses et des vaches maigres date d'assez loin. Or, après ces traités de 1860 que l'on ne cesse pas de maudire, et après cette proclamation de la liberté du commerce des grains en 1861 que l'on ne maudit pas moins maintenant, mais que l'on bénissait alors, nous avons eu, cela est incontestable, et j'en mettrai la preuve sous vos yeux tout à l'heure, une période de vaches grasses telle que l'on n'en avait jamais vu jusque-là. Depuis 1870, au contraire, sauf une exception ou deux parmi lesquelles il faut noter l'année 1873, qui n'a pas produit moins de 133 millions d'hectolitres, depuis 1875 surtout, nous en sommes aux vaches maigres. Nous aurions eu tous les droits protecteurs du monde que l'on n'aurait pas manqué, en face du besoin, de les faire disparaître. Et l'agriculture n'en aurait pas eu moins à compter avec ces importations d'Amérique et d'ailleurs qu'elle accuse et qui, je l'ai démontré, sont arrivées si juste à point pour nous et pour elle-même. Mais je vais plus loin, et je dis qu'à moins de progrès qu'elle peut faire assurément, nous venons de le voir, mais qu'elle n'a point assez faits jusqu'à ce jour, la culture française doit, même en dehors des mauvaises années, s'attendre à des importations sérieuses. Ce que je constatais tout à l'heure pour la viande n'est pas moins vrai en effet pour le blé. La consommation depuis un demi

siècle, et dans ces dernières années surtout, a marché plus vite que la production. En 1835 elle n'était, d'après les états que j'ai sous les yeux, que de 62 millions d'hectolitres; elle atteignait en 1860 82 millions; en 1869, 100 millions; elle doit être aujourd'hui de 110 à 115, puisque avec une production moyenne d'environ 105 nous sommes obligés d'en faire venir du dehors 10, 12 et 15. Encore y a-t-il à cette heure, je ne me lasserai pas de le répéter, bon nombre de Français qui ne connaissent guère le goût du pain blanc. Nous l'avons pris, ce goût, nous autres, dans les villes et dans les parties riches du pays, à un degré que nous ne soupçonnions pas autrefois. La farine dont nous exigeons l'emploi, laisse plus d'issues; 100 kilogrammes de blé, au lieu de faire 100 kilogrammes de pain, n'en font plus que 90 ou 92 <sup>(1)</sup>. Il faut donc ou que la production marche d'un pas plus rapide (et précisément depuis quelques années elle s'est ralentie), ou qu'à côté d'elle l'importation vienne répondre à ces exigences nouvelles et croissantes de la consommation. (Très bien.) Si nous pouvions, Messieurs, étudier avec plus de détails qu'il ne m'est permis de le faire dans cet exposé, bien sommaire malgré son étendue, la marche des choses dans le temps et dans l'espace, nous reconnâtrions que c'est là un fait naturel, un fait général; et que ces développements de la consommation, nécessaires pour assurer l'entretien et l'accroissement de la force productive, c'est-à-dire

(1) V. l'intéressante brochure de M. Vilegrain, meunier à Frouard : *Quelques considérations sur la loi projetée, etc.*

de la valeur économique de l'homme, marchent d'accord avec les développements parallèles de la liberté du travail et de la liberté du commerce. Nous reconnâtrions aussi que la culture, quoiqu'on en dise, n'a rien à gagner à voir entraver cette liberté, et que son intérêt bien entendu lui commande de s'en tenir au régime qui lui a été fait en 1861 et de repousser tout retour vers les régimes antérieurs. Nous entendons réclamer aujourd'hui comme un remède suprême, comme un moyen assuré d'obtenir ce qu'on appelle des prix rémunérateurs, l'établissement de droits dits protecteurs de 3, 4 et 5 francs par quintal à la frontière. Il faut en vérité que l'on ait la mémoire bien courte, ou que l'on soit bien jeune pour se payer de cette monnaie; car ni notre pays ni d'autres n'en sont à en faire l'essai. Nous avons eu largement le temps de faire, et à nos dépens, l'expérience de ce régime. Est-ce que par hasard nos pères et nos grands-pères, quand la famine sévissait périodiquement de si cruelle façon sur la France, étaient livrés à ce que l'on appelle le débordement de la concurrence étrangère? Est-ce que ces paysans dont La Bruyère nous a laissé le navrant portrait, ces sujets du grand roi dont Vauban nous a peint la misère poignante, cette France du xvii<sup>e</sup> siècle, courageusement comparée par Fénelon à un grand hôpital affamé et sans provisions, ou cette France du xviii<sup>e</sup> à laquelle Turgot démontrait en vain les avantages du libre commerce, est-ce que ces générations malheureuses vivaient frontières ouvertes et en dehors de toute réglementation et de toute

tutelle gouvernementale? Est-ce que dans notre siècle même, et de nos jours à nous qui vous parlons, nous n'avons pas vu pratiquer, et pratiquer de la façon la plus énergique, avec l'esprit de suite le plus obstiné, ce système de protection douanière en faveur de l'agriculture auquel on veut nous faire revenir? Messieurs, la vérité est (je le disais tout à l'heure, il faut bien que je le redise) que jamais, aussi longtemps que la liberté n'a pas été proclamée, ni l'agriculture ni l'alimentation publique n'ont pu compter sur le lendemain, et que c'est d'hier seulement, c'est-à-dire du jour où les gouvernements ont cessé de s'occuper d'elles et les ont remises à elles-mêmes, que la sécurité leur a été donnée. (Applaudissements.)

Et une chose, Messieurs, est ici digne de remarque; c'est que dans les temps anciens la préoccupation principale n'était pas d'empêcher le blé d'entrer, mais bien de l'empêcher de sortir. Par une illusion fort naturelle (aussi naturelle que celle qui nous montre le soleil tournant autour de la terre, mais non plus juste), on se disait que la première chose à faire pour ne pas manquer de blé, c'était de garder pour soi tout celui qu'on avait. En laisser porter aux étrangers, c'était, cela semblait aussi clair que le jour, diminuer d'autant son approvisionnement. On ne comprenait pas que pour faire utilement appel, en cas de besoin, aux ressources des autres, il faut leur permettre de faire, eux aussi dans leur besoin, appel aux nôtres; et que pour

donner aux choses comme aux gens l'envie de venir chez nous, ce n'est pas un procédé bien habile que de leur refuser le droit de s'en aller. Jamais, non jamais, un négociant avisé ne se hasarderá, lui ou sa marchandise, sur un marché où il saura qu'il y a des pièges et des chausse-trappes. Le commerce n'aime pas les souricières. (Bravos.) Avec la défense d'exporter donc, il n'y aura d'importation que dans des cas exceptionnels et lorsque la grande élévation des prix du dedans, par rapport aux prix du dehors, rendra l'opération absolument sûre, c'est-à-dire lorsque depuis longtemps le besoin criera à la porte. (Très bien.) Telle était la doctrine, en France et ailleurs, autrefois. On ne voulait pas vendre de blé; on ne voulait qu'en acheter. Cette doctrine on l'a retournée, bout pour bout pour ainsi dire, et du jour au lendemain, à une époque dont nous ne pouvons avoir, la plupart d'entre nous, aucun souvenir personnel, bien qu'elle ne remonte pas à des temps bien reculés, mais qui nous est au moins connue par ce que nous en ont pu dire nos pères. C'est après la chute du premier Empire, à la suite de ces luttes qui pendant vingt années avaient déchiré l'Europe et mis aux prises les deux grandes nations anglaise et française, que, des deux côtés du détroit, et comme sous l'influence d'un même vent malsain, éclata tout à coup dans les régions parlementaires cette épidémie économique que Benjamin Constant a justement qualifiée d'enthousiasme d'enchérissement. C'était le moment où l'on croyait en avoir fini avec la Révolution

française et tout ce qui en était sorti; et ce n'est pas assurément dans des idées libérales, dans des idées de progrès, mais dans des idées rétrogrades et aristocratiques qu'on allait alors puiser ses inspirations. Telle politique, telle économie politique; on était conséquent: l'est-on aujourd'hui? Je fais encore ici un emprunt au beau discours de M. Rouvier, et voici ce que j'y lis :

« Chaque fois que les droits de douane ont été remaniés, ils l'ont été dans un sens d'autant plus protectionniste qu'on s'éloignait davantage du suffrage universel. Ce n'est pas là une assertion, ce sont des faits.

» En 1791, un tarif a été voté; l'Assemblée d'alors avait été élue sous le régime du suffrage universel. A ne prendre que les articles principaux de ce tarif: froment, seigle, maïs, orge, riz, nous trouvons *néant*; fer, 50 centimes; acier fondu, 30 centimes. » (Mouvement.)

Avouez, Messieurs, que nous avons fait du chemin depuis. (Rires.)

« En 1795, modification du tarif. Nous ne sommes plus sous le régime du suffrage universel; l'Assemblée est élue par les citoyens actifs, ceux qui payaient une contribution. Nous voyons alors que le froment, le seigle, le maïs, l'orge, ne payent pas encore de droits; mais l'acier fondu, le fer en barres, la fonte, paient 3 francs au lieu de 30 centimes. »

Le décuple, tout simplement. Soyez tranquilles, Messieurs, nous ne sommes pas au bout. (Nouveaux rires.)

« Poursuivons. En 1817, il y a une Chambre élue par les censitaires à 300 francs. On n'ose pas encore taxer le blé; mais les bestiaux, qui jusque-là ont été exempts, paient 3 fr. 50; le fer, l'acier, qui payaient 0 fr. 30 en 1791, 3 fr. en 1795, paient 49 fr. 50 en 1817. » Et ce n'est toujours pas fini, Messieurs; nous ne le savons que trop. (Nouveaux rires et applaudissements.)

On n'osait pas taxer le blé, dit M. Rouvier. Je le crois certes bien. Savez-vous, Messieurs, qu'en cette année 1817 précisément, une disette sévissait en France; que l'hectolitre de blé atteignait jusqu'à 81 fr. 69; que les populations affamées se soulevaient; que des crimes étaient commis sous l'influence de la faim, mauvaise conseillère, et des passions qu'elle excite; que des condamnations capitales étaient prononcées; et qu'à quelques lieues de Paris, sur les grands marchés de grains, sur celui de Meaux, par exemple, les cuirassiers, sabre nu, campaient au milieu de la place pour empêcher la foule de se ruer sur les fermiers qui apportaient du blé, ou sur les meuniers et boulangers qui en emportaient. Mais deux ans plus tard, en 1819, la récolte ayant été meilleure, on parlait déjà de prendre des mesures pour relever les prix (on ne le fit qu'en 1822). Et c'est alors que le marquis de Voyer d'Argenson, un descendant de celui qui, un siècle plus tôt, apportait au Conseil du jeune Louis XV du pain de fougère et disait, en le posant sur la table : « Voilà, Sire, de quoi vos sujets se nourrissent; » c'est alors, Messieurs, que M. de Voyer

d'Argenson prononça dans la Chambre des Députés ces paroles, dont le souvenir devrait donner le frisson à quiconque peut songer à mettre un obstacle quelconque entre l'aliment et la bouche qui l'appelle :

« J'ai mis en herbier, pendant la dernière disette, vingt-deux espèces d'herbes que nos paysans des Vosges allaient arracher dans les prés pour essayer de s'en nourrir. Ils en connaissaient l'usage par la tradition de leurs pères. Ces plantes ne sont pas encore complètement séchées au moment où nous examinons s'il faut combattre législativement l'avisement du prix des grains. » (Mouvement.)

On attendit, mais pas longtemps; ou plutôt on ne prit que des demi-mesures. En 1819, on limita l'importation, et en 1820 on vota, par la loi de douanes du 7 juin, des droits différentiels variant de 1 fr. 25 à 2 fr. 50. « En 1822 » (c'est l'époque où l'on porte à 50 francs le droit sur les bœufs), « une autre modification a lieu, continue M. Rouvier : le froment, le seigle, le maïs, qui n'avaient rien payé jusqu'alors, payent de 25 centimes à 15 francs (selon les prix et les zones). » « C'est le régime de l'échelle mobile <sup>(1)</sup>. » trop compliqué pour que j'essaye de l'expliquer en ce moment, mais aussi trompeur que compliqué, nous le reverrons dans un instant, et qu'on a justement appelé une souricière à double effet, également dangereuse pour le vendeur et pour l'acheteur, pour le

(1) La loi est en réalité non de 1822, mais du 4 juillet 1821.

commerce et pour la culture, pour l'importation et pour l'exportation. « Le fer, que nous avons vu payer 30 centimes dans le tarif du suffrage universel, 3 francs dans le tarif voté en 1795 par une Chambre élue par des contribuables, 49 francs en 1817, est taxé à 110 francs au tarif de 1882 » (les tubes, à l'heure qu'il est, payent 200 francs). « Vous le voyez — c'est inscrit dans le tableau même des douanes voté par les différentes Assemblées, — à mesure qu'on s'éloigne du suffrage universel, les tarifs s'élèvent. »

Et la pensée qui préside à ces élévations successives, celle du moins qui inspira la réaction économique de 1817 à 1822, cette pensée, que nous avons le droit de qualifier de pensée de réaction politique, est nettement et hautement avouée, quelques années plus tard, dans un discours de M. le comte Jaubert, dont il faut louer tout au moins la sincérité.

Il ne dissimulait pas, M. le comte Jaubert. Il ne disait pas (comme on le dit aujourd'hui) : « Nous voulons conserver le salaire des ouvriers ! » Il venait à la tribune dire avec une franchise qui était bien de son temps : « A toute monarchie, il faut une aristocratie ; et l'aristocratie sur laquelle doit s'appuyer le régime de 1830, c'est celle des manufacturiers. » Sous le régime de la Restauration, c'était celle de la terre ; et c'était pour l'assurer, à ce qu'on croyait, qu'on taxait tous les produits de la terre, grains, bestiaux, vins, bois, et par conséquence les produits de l'industrie qui emploient ceux de la terre, fers, fonte, et le reste. Mais aristocratie de la terre ou

aristocratie de l'industrie, l'idée était la même. Cette idée peut-elle être la nôtre? Évidemment non; et M. Rouvier avait encore raison de conclure, aux applaudissements de ses collègues, je le constate, en disant que « dans une démocratie républicaine il n'y a de place pour aucune autre aristocratie que celle du mérite, du talent et de la vertu. » (Vifs applaudissements.)

Ce qui se passait en France, je l'ai dit, Messieurs, se passait également en Angleterre; et vers la même époque, sous l'influence de préoccupations analogues, des mesures analogues étaient prises. Les lois sur les grains, devenues si fameuses depuis sous le nom de lois céréales (*corn-laws*), par la guerre que leur fit, de 1839 à 1846, la célèbre ligue dans laquelle se sont illustrés Cobden, Bright, Fox, Wilson et bien d'autres, étaient établies dans le but avoué de garantir aux producteurs anglais, c'est-à-dire aux seigneurs possesseurs du sol (*landlords*), le monopole de l'alimentation nationale, et par suite les hauts prix de vente, les fermages avantageux et les gros revenus. Ce but a-t-il été atteint? Je vais le dire, et pour la France comme pour l'Angleterre. En attendant, le poids de ce régime a été évalué par les autorités les plus compétentes, par M. Porter, directeur du bureau du commerce (*Board of trade*), et par M. Deacon Hume, notamment, à près d'un milliard par an pour la masse des consommateurs anglais. Et voici comment, dans le cours de la célèbre campagne à la suite de laquelle cette charge

d'un milliard a été enlevée des épaules du peuple anglais, s'exprimaient les hommes les plus éminents :

« Qu'est-ce que les lois céréales ? s'écriait M. Cobden le 16 mars 1843. Vous pûtes le comprendre à Londres, le jour où elles furent votées. Il n'y eut pas alors (1815) un ouvrier qui ne pressentît les maux terribles qui en sont sortis. Il en est beaucoup parmi nous à qui je n'ai pas besoin de rappeler cette funèbre histoire : la Chambre des Communes sous la garde de soldats armés, la foule se pressant aux avenues du Parlement, les députés ne pouvant pénétrer dans l'enceinte législative qu'au péril de leur vie, etc. »

« C'est du monopole, » disait ailleurs le même Cobden, puisque « l'objet notoire du procédé c'est de conférer une protection au producteur national, et à ce titre nous devons nous y opposer. »

C'est une loi de famine, s'écriait à son tour M. Ed. Bouverie, membre du Parlement ; car « cette loi dit au peuple :

» Tu n'auras pas à ta disposition les mêmes  
» moyens d'existence que si le commerce des blés  
» était libre. Tu n'auras pas les mêmes moyens de  
» travail que si de grandes importations provoquaient  
» des exportations correspondantes et augmentaient  
» ainsi l'emploi des bras. »

« C'est donc cette loi qui broie le peuple et le force à chercher sa maigre pitance dans des sueurs excessives, dans un travail incessant, incompatible avec le maintien de sa santé, de ses forces et de son bien-être. »

Et Fox, plus énergique encore, après avoir opposé au précepte divin qui nous commande non seulement de demander pour nous le pain de chaque jour, mais de prendre sur notre bien au besoin pour le procurer aux autres, une législation barbare qui prend pour principe « d'ôter au pauvre pour donner au riche » ; après avoir démontré que cette prétendue protection de l'agriculture et du travail national, « dépouillée de ses sophismes, de ses énigmes et de ses circonlocutions, n'était que la protection des rentes et rien de plus » ; après avoir montré à quels abîmes de privations, de souffrances, de misères et d'égarements elle conduisait la malheureuse population de la Grande Bretagne, ne craignait pas de jeter à la face de l'aristocratie terrienne cette invective terrible :

« Oh ! je le déclare à la face du ciel et de la terre, j'aimerais mieux comparaître à la barre d'Old Bailey comme prévenu d'un de ces crimes auxquels poussent fatalement ces lois impies, que d'être du nombre de ceux qui profitent de ces lois pour extraire de l'or des entrailles, du cœur et de la conscience de leurs frères. » (Mouvement.)

Il allait plus loin encore, si c'est possible, et dans un passage qui est assurément l'un des plus beaux que l'on puisse citer dans l'histoire de l'éloquence politique, il faisait remonter jusqu'à la puissance législative, presque jusqu'à la Majesté suprême de la Reine, incarnation inviolable de la nation, la responsabilité de toutes les douleurs et de toutes les déchéances, et peignait en ces traits de feu les

effets lamentables des lois restrictives de la liberté, du travail et de l'échange :

« Voulez-vous mettre en lumière les plus pernicieux, les plus mortels effets de la loi sur les grains ? Cela pourrait se faire dans cette salle, mais non pas en y réunissant l'auditoire que j'y vois aujourd'hui. Allez dans les impasses, les ruelles, les cours obscures, les greniers et les caves de cette métropole ; réunissez leurs misérables et affamés habitants ; amenez-les ici, dans ces loges, dans ce parterre, dans ces galeries, avec leur chétive apparence, leurs joues creuses et pâles, leurs regards inquiets, peut-être des passions amères et sombres perçant sous leurs traits : vous aurez là un spectacle qui troublerait le cœur le plus ferme et amollirait le plus dur, un spectacle devant lequel je voudrais amener ici le premier ministre, et je lui dirais :

» Voyez, délégué de la majesté royale, chef des législateurs, conservateur des institutions, regardez cette masse de misères ; voilà ce que vos lois et votre pouvoir, s'ils ne l'ont pas créé, n'ont pas su prévenir, ni guérir, ni adoucir ! — Je sais ce qu'on nous répondrait, si cette scène pouvait se réaliser ; on nous dirait : Il y a toujours eu des pauvres en ce monde ; il y a beaucoup de maux que les lois ne créent pas et ne peuvent guérir ; quoi qu'on fasse, la misère existera toujours ; c'est la mystérieuse dispensation de la Providence. — Je dirais à mon tour au premier ministre : Hypocrite ! ne vous servez pas de cet argument, vous n'en avez pas le droit. Délivrez l'industrie de toute entrave ; retirez de la coupe de la pauvreté le dernier grain du poison du monopole ; accordez au travail tous ses droits ; ouvrez à un peuple industrieux tous les marchés du monde : si après tout cela il y a encore de la pauvreté, vous aurez acquis le droit, peu digne d'envie, de blasphémer contre la Providence. » (Longs applaudissements.)

Voilà, Messieurs, j'en pourrais multiplier les traits, quels avaient été pour la masse laborieuse du peuple anglais, la classe des cultivateurs comprise, les effets des lois dites de protection. Ces lois avaient-elles eu, au moins (c'eût été une maigre

compensation, mais c'en eût été une), la vertu de maintenir les prix et d'assurer aux propriétaires fonciers, par de hauts fermages, ces rentes dont la préoccupation principale les avait inspirées? La réponse est aisée à faire; il suffit de jeter, même très rapidement, un coup d'œil sur le tableau des prix. Et qu'il s'agisse de la France ou qu'il s'agisse de l'Angleterre, la conclusion est la même : jamais déception n'a été plus éclatante et plus complète!

On nous dénonce aujourd'hui, comme écrasants pour l'agriculture (et je reconnais que depuis longtemps, depuis que nous avons la liberté elle n'en avait pas eu d'aussi bas), des prix de 17 à 18 francs l'hectolitre. En vérité on en a vu bien d'autres sous le régime de la protection, et la culture eût été bien heureuse, en ce temps, d'être assurée de ne jamais descendre au-dessous de ce niveau. En Angleterre, c'est, comme on l'a vu en 1815, pour réagir contre des prix de 72 et 63 schellings le quarter, que fut édictée la loi de protection. Cette loi, dit Bastiat, « prohibait absolument l'entrée de tous blés étrangers, tant que le blé indigène ne se serait pas maintenu, pendant trois mois au moins, à un taux moyen de 80 schellings. » 80 schellings, c'était donc le minimum sur lequel la culture et la propriété foncière croyaient pouvoir compter désormais. Le premier résultat sembla justifier leurs espérances. Les prix remontèrent à 94 schellings en 1817 et se maintinrent encore à 83 en 1818. Mais dès 1819 ils tombaient à 72, puis à 65 en 1820, à 54 en 1821, et à 45 en 1822. La prohibition qui avait

dù faire la fortune de l'agriculture l'avait écrasée. Les fermiers ne purent payer leurs fermages et les lords se virent privés de leurs rentes. On convertit alors les terres arables en pâturages ; la culture du froment, devenue onéreuse, fut abandonnée ; l'encombrement fit place à la disette, et sous la pression de la faim, au milieu des malédictions des consommateurs, les prix se relevèrent à 51 schellings en 1823, à 62 en 1824, et à 66 en 1825 et 1826. On crut cette fois, en 1828, avoir résolu le problème par l'ingénieuse combinaison de l'échelle mobile, c'est-à-dire par une série de droits gradués suivant les prix intérieurs, de façon à les maintenir, pensait-on, aux environs d'un point fixe. « Quoi de plus simple ? » dit encore Bastiat. « Y a-t-il abondance, la porte d'entrée se ferme, et l'agriculteur n'est pas ruiné. Y a-t-il disette, la porte s'ouvre, et le consommateur n'est pas affamé. Ainsi un niveau salulaire est toujours maintenu, et personne n'a à se plaindre. »

C'est parfait... sur le papier. Mais dans la pratique, continue Bastiat, « ce nivellement si désiré rencontre des difficultés que l'on n'avait pas prévues » et auxquelles il est impossible de parer. « L'intervention de la loi dans la fixation des prix, » au lieu d'être bienfaisante, « est fallacieuse et funeste à tous les intérêts, et *principalement à celui qu'elle prétend servir, nous voulons dire l'intérêt agricole.* » De fait, à partir de 1831, où l'on retrouve encore le prix de 66 schellings, la baisse recommence. Le quarter est à 58 schellings en 1832, à 52 en 1833, à 46 en 1834, et à 39 seulement, *moins de moitié du minimum primitif de 80*, en

1835. Il est vrai que, quelques années plus tard, lorsque la ligue anglaise commença sa campagne, c'était la population qui avait à se plaindre des prix, et en même temps de l'insuffisance des quantités. Mais un mal n'en corrige pas un autre. En France, quelques chiffres suffisent à démontrer que l'expérience n'a pas été plus heureuse. Vous les trouveriez, Messieurs, dans le manifeste de la Ligue bordelaise, sous les auspices de laquelle j'ai l'honneur de parler en ce moment, comme dans la lettre de la Chambre de commerce de Bordeaux aux membres de la Chambre des Députés; dans celle de la Chambre de commerce de Lyon à M. le Ministre du commerce; dans celle de la Chambre de commerce de Paris, et dans celle de la Chambre de commerce de Marseille. J'avais eu plus d'une fois l'occasion de dire, et notamment dès 1879, en analysant les remarquables tableaux, dont j'ai déjà parlé, de mon ami, M. Poulain, ancien manufacturier et ancien maire de Reims, sur la production et les prix de la laine et du blé depuis 1800, que pendant les vingt-cinq premières années du siècle les écarts entre les prix étaient tels, qu'on rencontre tour à tour un maximum de 81 fr. 69 l'hectolitre et un minimum de 8 fr. 50; que sous le régime de l'échelle mobile l'on va encore de 48 fr. 80 à 10 fr. 25; et qu'à partir de 1861, c'est-à-dire à partir de la proclamation définitive de la liberté d'entrer et de sortir, les prix tendent à se niveler par l'élévation des minima comme par l'abaissement des maxima. « On ne descend plus alors, disais-je, au-dessous

de 13 fr. 25, et l'on ne monte plus au-dessus de 36 fr. 50. En 1877 et en 1878, tandis que les prix les plus forts sont 29 fr. 64 et 28 fr. 30, les plus faibles sont 18 fr. 98 et 18 fr. 16. La moyenne annuelle, ce qui n'est pas moins significatif, est en progression. De 18 fr. 16 seulement de 1821 à 1846, et de 21 fr. 24 de 1847 à 1859, elle est, de 1860 à 1879, de 22 fr. 26. C'est-à-dire que, tandis que la culture, préservée des abaissements excessifs, voit, tout compensé, son prix de vente s'améliorer d'une façon lente mais continue, la consommation, préservée de la disette, est également mise à l'abri de ces variations brusques, de ces sautes de vent, qui déconcertent tous les calculs et mettent le trouble dans tous les budgets. » Tous les documents que je viens de citer, les vôtres comme les autres, Messieurs, font les mêmes constatations. « L'expérience démontre l'impuissance absolue, radicale, de l'État à contenir la hausse et la baisse des céréales aux époques des disettes et d'abondance des récoltes, » dit la Chambre de commerce de Lyon. « L'échelle mobile n'a pu prévenir les prix de famine de 1847, ni empêcher l'hectolitre de blé de descendre cinq fois au-dessous de 10 francs, huit fois au-dessous de 11 francs, trois fois au-dessous de 12 francs, et sept fois au-dessous de 13 francs, pendant une période de quarante années.

» La législation de 1861, en délivrant le commerce des grains des *impedimenta* de ce système si compliqué et si variable, a eu pour effet d'asseoir le prix des blés sur des bases beaucoup plus stables...

» La libre entrée et la libre sortie ont bien mieux réglé la pondération des cours, favorisée, il est vrai, par la facilité des moyens de transport, vainement poursuivie par le régime précédent. »

La Chambre de commerce de Paris fait, avec plus de détail encore, les mêmes constatations. « En 1822, dit-elle, malgré la prohibition à l'entrée, les prix varient en mai de 13 fr. 99 dans les Côtes-du-Nord à 8 fr. 76 dans la Moselle. En 1823, cinq départements fournissent encore des moyennes variant de 13 fr. 69 à 11 fr. 57. En 1825, la moyenne générale est 15 fr. 74; mais dans dix-neuf départements on voit la moyenne s'abaisser entre 13 fr. 86 et 11 fr. 14. »

Plus près de nous, « en 1834 et 1836, en 1850 et 1851, les prix, fortement dépréciés dans la France entière, s'abaissent à plusieurs reprises au-dessous d'une moyenne de 10 fr. l'hectolitre. Par contre, l'échelle mobile n'empêche pas le prix de monter dans les années de famine, comme en 1846, de dépasser le prix de 40 fr. dans le centre de la France, et d'arriver jusqu'à 47 et 48 fr. dans le département de la Moselle et 48 fr. 21 dans la Meurthe... L'échelle mobile était jugée, condamnée par tout le monde lorsqu'elle fut abolie par la loi de 1861. Elle s'était toujours montrée impuissante pour empêcher la baisse, mais dangereuse au moment des mauvaises années, en paralysant le commerce et l'empêchant de faire des commandes suffisantes. » La Chambre de commerce de Paris résume ses observations en comparant l'une à l'autre les deux périodes de 1821 à 1861 et de 1862 à 1884. Dans la première,

le prix moyen a été 13 fois au-dessous de 17 fr., 24 fois au-dessous de 20 fr., 17 fois au-dessus de 20 fr. et 6 fois au-dessus de 23 fr. 50. Dans la seconde, dont la durée est moitié moindre, il a été 2 fois seulement au-dessous de 17 fr. et 7 fois seulement au-dessous de 20 fr.; mais il a été 15 fois au-dessus de 20 fr. et 5 fois au-dessus de 23 fr. 50.

M. Lecouteux, enfin, qui n'est pas suspect, car il se montre en ce moment partisan des droits, a de son côté fait les mêmes constatations :

« Il résulte mathématiquement, » dit-il, de la comparaison des deux périodes de 1841 à 1860 et de 1861 à 1880, « en ce qui concerne les prix de vente, qu'*au profit de l'agriculture le prix moyen et le prix minimum ont augmenté* sous le régime des vingt premières années de la liberté, comparé aux vingt dernières années de l'échelle mobile.

» Il en résulte, d'autre part, qu'*au profit de la consommation*, fortement intéressée à ne jamais payer le blé trop cher, *le prix maximum a au contraire diminué* sous le régime libéral comparé au régime de protection d'autrefois... *Le prix régulier, le prix sans écarts successifs, des subsistances, CET OBJECTIF VAINEMENT POURSUIVI PAR L'ÉCHELLE MOBILE, s'est donc réalisé par la liberté.* »

Ainsi le régime de liberté, en modérant les prix et en empêchant les hausses excessives, a non moins visiblement empêché les baisses excessives. Il a surtout, en donnant au commerce la sécurité dont il avait manqué jusqu'alors, en lui permettant de mettre à profit pour la vente et pour l'achat, pour l'entrée comme pour la sortie, les moindres fluctuations en

hausse et en baisse, amené la constitution d'un marché universel du genre humain, qui n'est pas autre chose en réalité qu'une assurance mutuelle contre les risques et les intempéries qui peuvent à la fois compromettre et la production et la consommation. C'est la réalisation, par le jeu naturel des lois économiques, d'une sorte de solidarité inconsciente qui élève de plus en plus, par la satisfaction plus abondante de nos besoins en même temps que par une dépendance mutuelle plus étroite, le niveau matériel et le niveau moral de la grande famille humaine. (Applaudissements.)

On vous dira, il est vrai (et la remarque en est faite dans les lignes que je citais tout à l'heure, de la Chambre de commerce de Lyon), que tout cela est dû au développement des moyens de communication et de transport; que ce sont les chemins de fer, les navires à vapeur, les télégraphes, qui, en faisant disparaître les obstacles de la distance et du temps, ont permis et commandé même ces résultats. Assurément, Messieurs; et ce n'est pas là, je le dis bien haut, le moindre des bienfaits de ces puissances nouvelles, la moins belle œuvre de ces grandes navettes incessamment employées, suivant l'admirable expression de M. Gladstone, à tisser la trame encore trop incomplète de l'unité du genre humain. Oui, au siècle dernier, à l'époque où notre grand Turgot, cet incomparable défenseur de toutes les grandes causes, adressait au contrôleur général ses merveilleuses *lettres sur la liberté du commerce des*

*grains*, à cette époque. Turgot eût-il été écouté de tous et maître d'appliquer partout ses généreuses doctrines, le nivellement qui se fait aujourd'hui si heureusement tout seul n'aurait pu se produire que dans de faibles proportions et sur un étroit espace : les ressources matérielles manquaient, et nous avons vu, en 1847 encore (la ligne de Lyon à la Méditerranée n'étant pas construite), les blés expédiés de Marseille vers le centre forcés de s'arrêter au bout de quelques jours sur des routes devenues impraticables. Mais, s'il en est ainsi, Messieurs, si telle est en effet la destination de ces voies de communication que notre siècle se fait honneur de multiplier; si de toutes parts on rivalise d'ardeur à percer les isthmes, à franchir les mers, à traverser les montagnes; si d'une extrémité à l'autre du monde nous cherchons à relier en un seul corps les membres séparés de l'humanité par ces fils qui portent en tous lieux la pensée et la vie; si nous tenons à être à toute heure en mesure de transmettre des ordres à New-York, à San-Francisco, à Melbourne, à Calcutta, et d'en recevoir; si, grâce à cette promptitude d'information et d'exécution, à cette omniprésence pour ainsi dire que nous donne à tous la télégraphie, les opérations commerciales ont changé de nature et tendent beaucoup plus (qu'il s'agisse de laines, de cotons ou de grains) à la rapidité et au prompt renouvellement des capitaux qu'à l'étendue du bénéfice; si c'est pour obtenir ces avantages que les chemins de fer ont été construits, les navires lancés, les câbles sous-marins tendus comme des traits d'union

entre les continents ; et si, pour faire tout cela, nous avons trouvé qu'il ne fallait marchander ni l'argent, ni la peine, ni les honneurs et la reconnaissance aux hommes de génie et de courage qui ont ouvert au commerce ces voies nouvelles ; pourquoi donc, je vous le demande, alors que ces voies sont ouvertes, nous empressons-nous de les fermer par des barrières et de les obstruer par des droits de douane ? Pourquoi, lorsque nous avons diminué le trajet de quelques jours ou de quelques semaines, le fret de quelques francs ou de quelques centimes, avons-nous hâte de reprendre immédiatement ce gain en chargeant à nos frais, avec notre argent, un personnage officiel, de nous empêcher de profiter des améliorations auxquelles nous venons d'applaudir ? Nous proclamons partout les mérites de cet homme que nous appelons « le grand Français », nous le regardons, parce qu'il a réuni la Méditerranée à la mer Rouge et par là diminué de moitié la distance qui nous sépare de l'Inde et de l'Australie, parce que demain il aura réuni l'Atlantique au Pacifique et par là réduit également la distance qui nous sépare de la Californie, comme l'un des symboles les plus éclatants du dix-neuvième siècle. Et derrière lui, derrière ses armées de chevaliers du pic et de la pioche applaudis pour avoir frayé aux hommes et aux produits des routes plus courtes, nous envoyons d'autres armées, celles des chevaliers du tarif et de la sonde, qui semblent n'avoir d'autre mission que d'annuler ce qu'ils viennent de faire en empêchant les fleuves de couler, les navires de circuler, les mers

de se joindre et les choses de passer avec les hommes qui seraient heureux de se les offrir les uns aux autres en échangeant dans la paix et l'amitié les dons divers que la Providence ne leur avait inégalement départis que pour les contraindre à se rechercher, à se servir et à s'aimer. (Double salve d'applaudissements.)

J'aurais, Messieurs, pour n'être pas incomplet, bien des choses encore à vous dire. Mais quelle que soit la bienveillance avec laquelle vous m'écoutez, force m'est bien de me refuser de les dire ou de me borner tout au moins à les énoncer sans insister. J'aurais à vous rappeler par exemple que les questions ne sont pas aussi simples qu'on veut bien le croire; qu'elles ont plusieurs aspects, que derrière ce qu'on voit il y a ce qu'on ne voit pas; et que dès qu'on met le pied sur le terrain de l'arbitraire, dès qu'on déserte la voie unie et simple de la liberté et de la justice égales pour tous, on s'engage dans un dédale de complications où il devient impossible de se reconnaître. L'abîme appelle l'abîme, et la protection appelle la protection. Relever, en supposant qu'on y arrive, le prix du bétail et du blé, cela peut être agréable à ceux qui vendent du blé et du bétail. On voit cela, et l'on se dit : faisons le bonheur de ces braves gens-là. (Rires.) Oui, mais on ne voit pas, derrière les producteurs de blé et de bétail, toutes les industries dont ces produits sont la matière première ou l'aliment, et qui vont se trouver atteintes.

C'est le commerce d'abord, le commerce des grains tout le premier, et par suite la navigation et l'activité de nos ports, les retours auxquels les importations de matières lourdes servent de lest et qui permettent d'apporter à meilleur compte des marchandises moins lourdes et de plus haute valeur par lesquelles se trouveront soldées nos exportations, etc. Ce sont les ouvriers des ports, ensuite, et les charrois, et les chemins de fer, et la batellerie et tout ce qui s'ensuit. Je suis à Bordeaux ; je ne voudrais pas avoir l'air de traiter une question locale : mais voyons Marseille, si vous voulez. Je tiens de l'honorable président de la Chambre de commerce de cette ville qu'elle importe en moyenne 900,000 tonneaux de grains, soit le tiers de son importation totale, qui est de 2 millions 700,000. Et c'est en cette année 1884, après le choléra, après le chômage, après les troubles de toutes sortes dont viennent de souffrir les affaires de cette grande cité, que l'on risquerait, en interdisant ou en frappant d'amende cette partie principale de son activité, de mettre comme à plaisir au repos les énergiques portefaix de ses quais. Singulière manière de protéger le travail national, on en conviendra ! (Applaudissements.)

Marseille, d'ailleurs, ne fait pas venir des blés uniquement pour les revendre à la consommation intérieure ; elle les travaille, elle les transforme. Grâce à la différence actuellement existante entre le droit d'entrée en France, qui est de 60 centimes par quintal, et le droit d'entrée en Italie, qui est de 1 fr. 40, on a pu, avec de l'initiative et de la har-

diesse, enlever à ce dernier pays son antique supériorité dans la transformation des blés durs en pâtes diverses; et c'est de France, aujourd'hui, que la plus grande partie de ces pâtes, malgré le nom qu'elles conservent de pâtes d'Italie, sont expédiées en Italie même, en Espagne, en Suisse, et jusqu'aux États-Unis: rendant ainsi à l'étranger, sous une autre forme et après être devenues l'occasion d'un travail encore national, je suppose, une partie au moins de ce que nous leur avons emprunté. Que demain le droit de 2 ou 3 francs que l'on nous promet soit établi; qu'au lieu d'être à l'avantage de la France la différence soit à l'avantage de l'Italie; et immédiatement, cela est évident, toute cette industrie va, comme par ordre, repasser les Alpes. C'est un chemin que nous avons déjà appris à l'industrie française, quand nous avons fait ce joli chef-d'œuvre qui s'appelle la loi sur les allumettes. (Applaudissements.) Puis viendront, je les ai vus, Messieurs, et la procession en est longue, les fabricants d'amidons qui emploient le maïs ou le riz, les malteurs qui font venir du dehors des orges inférieures pour la fabrication des bières françaises à bon marché, et réexpédient au dehors, germées ou non germées, des orges supérieures pour la fabrication des bières fortes de Belgique ou d'Angleterre. Puis les entreprises de transport, dont on a la prétention de grever les avoines, et notamment les Compagnies de voitures de Paris et des grandes villes, qui ne manqueront point de vous dire que, du moment où vous augmentez leurs frais, il faut augmenter égale-

ment leurs recettes, et par conséquent relever leurs tarifs : tant pis pour les voyageurs qui probablement vous béniront d'autant. (Bravos et applaudissements.)

Je demanderai, à ce propos (c'est une simple perspective que j'ouvre), ce que coûterait à l'État le renchérissement de ses fournitures de farines, d'avoines et de viandes pour l'armée, les prisons, l'assistance publique, et le reste. Je n'en finirais pas si je voulais tout énumérer. Mais je répète que tout se tient en ce monde, et que dès que vous touchez à l'un des anneaux de la chaîne des intérêts, les autres suivent. En sorte que vous réveillez de proche en proche toute une série de réclamations, de prétentions et d'exigences aussi fondées ou, si vous voulez, aussi peu fondées les unes que les autres. Chacun à son tour tire sur son voisin et sur l'État; et l'on arrive à un régime qui n'a qu'un nom, le régime de la spoliation légale et de la spoliation réciproque. (Bravos.) Eh bien! Messieurs, cette spoliation légale, nous n'en voulons pas : ou pour mieux dire, nous n'en voulons plus, car c'est un venin qui malheureusement est encore déposé à trop haute dose dans nos lois et dans nos mœurs; mais c'est un venin qu'il en faut absolument éliminer si nous voulons que nos lois et nos mœurs deviennent dignes de notre civilisation et de nos prétentions à la liberté. La liberté, Messieurs, ce n'est pas, de la part de l'État, la réglementation des intérêts et la mise en tutelle de l'activité, de la part des professions ou des individus le recours incessant aux faveurs gouvernementales, l'abdication de soi-même et la mendicité plus

ou moins déguisée. Non, Messieurs, c'est la neutralité d'une part, la responsabilité de l'autre : je dis la responsabilité entière, laissant à chacun le soin de faire son sort, et lui laissant aussi dans toute leur plénitude les chances bonnes ou mauvaises et le mérite de les combattre et de les utiliser; assurant à tous, en un mot, sous l'impartiale égide d'une loi réellement faite pour tous, le profit comme l'honneur de l'emploi de leurs facultés et de leurs forces. Voilà ce que c'est que la liberté, Messieurs; voilà ce que c'est que la justice; et voilà aussi ce que c'est que l'intérêt général, résultante naturelle du respect des intérêts et des droits particuliers. (Vifs applaudissements.)

Mais qu'ai-je besoin, vraiment, de développer à ma façon ces vérités? Je n'ai, pour les mettre dans tout leur jour, qu'à reprendre ce discours de 1880 auquel j'ai fait déjà quelques emprunts, et je me réserve d'en faire de nouveau dans une autre enceinte. (Rires.) C'est là (il faut rendre à César ce qui est à César) que j'ai trouvé exprimée en termes saisissants cette vérité que je développais tout à l'heure : que « les droits de douanes ne sont pas seulement un impôt antidémocratique, mais encore un véritable anachronisme » ; car « ils sont un impôt sur les découvertes de la science et la trop grande facilité des transports. » (Approbation.)

C'est là que j'ai lu cette phrase, que j'aurais pu me borner à vous relire : « Quand une fois on est pris dans un tel engrenage, on ne sait pas jusqu'où

l'on peut aller. On vous demande aujourd'hui de protéger une industrie; demain ce sera une autre, parce qu'on ne peut pas créer dans ce pays deux catégories de citoyens : les uns qui sont protégés, les autres qui ne le sont pas. Si on ne veut pas diviser le pays, il faut protéger tout le monde. Or protéger tout le monde ou ne protéger personne, cela revient absolument au même. » (Applaudissements.)

Cela revient au même? Non, Messieurs; car pour protéger les uns il faut grever les autres, et pour protéger tout le monde il faut gêner tout le monde : ce qui revient à ne protéger en définitive personne, mais à nuire à tous. Aussi le même orateur remarquait-il avec raison que si l'on n'y gagne rien sur le marché intérieur, on y perd singulièrement sur les marchés extérieurs. « Chaque citoyen, en effet, s'il profite directement de la protection » établie à son profit, « est obligé, d'un autre côté, d'acheter » plus cher « des produits également protégés : il se produit une cherté artificielle. » Et c'est ainsi que l'on se met volontairement hors d'état de lutter contre la concurrence étrangère. Et l'orateur concluait en disant : « qu'il n'était pas possible que cette Chambre, qui avait su résister si énergiquement contre toute tentative de réaction politique, prêtât la main à une réaction économique. » Il disait cela, Messieurs, l'*Officiel* le constate, aux « applaudissements prolongés » de ses collègues. (Applaudissements.)

Messieurs, le langage que la Chambre des députés applaudissait il y a quatre ans, je veux espérer,

malgré bien des apparences contraires, qu'elle saura l'entendre encore aujourd'hui. Ces lois de privilège et de famine que « *l'on n'osait pas* » proposer il y a quatre ans, ces lois dont la seule pensée était répudiée comme une injure il y a quatre ans par les plus protectionnistes eux-mêmes; je veux croire, malgré l'audace avec laquelle elles sont réclamées aujourd'hui, malgré la complicité semi-officielle sur laquelle elles semblent pouvoir compter, qu'on n'osera pas, au dernier moment, leur donner la consécration législative et que l'on ne se résignera pas à laisser donner au gouvernement républicain, au gouvernement démocratique, le surnom flétrissant de gouvernement du pain cher. (Bravos.) Mais puisqu'il y a des gens qui ne reculent pas devant de telles énormités; puisque l'on ne craint pas de nous présenter, comme les cahiers de l'agriculture, un ultimatum auquel on nous somme, sous peine d'être dénoncés à l'exécration d'une partie de nos concitoyens, de souscrire sans observations; il faut bien que nous aussi nous ayons le courage de nos opinions et que nous sachions opposer hardiment drapeau à drapeau et montrer ce que nous sommes, ce que nous voulons et ce que nous ne voulons pas : il le faut, dans l'intérêt même de ceux que nous sommes réduits à combattre et qui n'ont pas su mesurer, les malheureux, les conséquences économiques, industrielles, commerciales, que dis-je ! les conséquences sociales et les conséquences nationales des funestes mesures qu'ils poursuivent. Il faut leur montrer, à la suite des souffrances que peuvent provoquer leurs chertés

artificielles, les animosités, les ressentiments, les haines intérieures qui, demain peut-être, se soulèveront contre eux. Il faut leur faire voir, comme réponse aux entraves ou aux interdictions dont ils menacent le commerce et l'agriculture des autres nations, les représailles que ces nations à leur tour peuvent exercer contre nous par la voie de ces relèvements de tarifs dont nous leur aurons donné le signal. Il faut avertir enfin ceux qui, moins aveugles qu'ils n'en ont l'air peut-être, mais cherchant à se fermer les yeux pour ne point voir, savent bien au fond et disent même parfois tout bas que tout cela n'est qu'un leurre, une illusion, une fausse monnaie dont se paient les naïfs de l'agriculture, mais qu'il faut bien leur donner puisqu'ils la prennent pour bonne. Excellentes âmes au fond, et pleines de bonnes intentions, — de ces bonnes intentions dont l'enfer est pavé, — je n'en doute pas; mais natures faibles et timides, criant d'autant plus haut qu'elles sont moins certaines d'avoir raison. Roseaux peints en fer, comme on l'a dit, toujours prêts à céder au vent qui souffle et à plier par crainte de rompre; soucieux avant tout de se conformer à ce qu'ils croient l'opinion du moment et s'en faisant même, sous le nom de mandat, une obligation; ils s'imaginent, en emboîtant le pas derrière les conducteurs bruyants qui ont ouvert la marche, agir en politiques habiles et consolider les institutions en ne compromettant pas leur réélection. (Rires.) Ne craignons pas de le leur dire, Messieurs, parce que c'est la vérité : rien n'est moins politique, dans le bon sens

du mot, rien n'est plus dangereux au point de vue général, et plus imprudent au point de vue personnel, au point de vue électoral, si vous voulez, que cette complaisance, tranchons le mot, cette pusillanimité devant les exigences, les exagérations ou les erreurs de chaque jour. Après tout on n'est pas tenu d'être député ou sénateur; il y a d'honnêtes gens qui ne le sont pas. (Rires.) Mais on est tenu, quand on l'est, de ne jamais faiblir dans la défense du droit et de ne consentir, par condescendance pour le pouvoir d'en haut ou pour le pouvoir d'en bas, aucune capitulation de conscience. Et c'est encore peut-être la meilleure façon non seulement d'honorer, mais de garder son siège. Car, à céder toujours on ne gagne rien, si ce n'est de susciter de nouvelles prétentions devant lesquelles à la fin on reconnaît trop tard l'impossibilité d'aller plus loin, ou de s'attirer, au premier revirement de l'opinion, le reproche trop mérité d'avoir mis la lumière sous le boisseau et préféré l'avantage passager de plaire à ses électeurs à l'honneur durable et au devoir rigoureux de les servir. (Applaudissements.) Je ne voudrais pas faire de prophéties, encore moins de menaces; mais je ne crains pas de dire qu'un moment viendra, et avant peu, où ceux qui à cette heure mettent le plus ardemment leurs représentants en demeure de leur voter des primes et des surtaxes, leur reprocheront amèrement de ne pas avoir tenu bon devant eux, et les renverront, comme des serviteurs inutiles, dans le royaume des ombres. (Applaudissements prolongés.)

Messieurs, il faut s'arrêter, et je m'arrête. J'ai montré combien seraient trompeuses, inefficaces, dangereuses, à tous les points de vue, ces mesures arbitraires, ces mesures de restriction et de disette qui ne sont au fond (il faut appeler les choses par leur nom) que des mesures d'égoïsme professionnel. J'ai montré que le mal, puisque mal il y a, ne vient pas de la liberté, mais des atteintes portées à la liberté; de l'absence de droits au profit de l'agriculture, mais de l'existence de droits et par suite de gênes et d'entraves à son détriment. J'ai montré que ce n'est point à la restriction, par conséquent, mais à la liberté que l'agriculture doit faire appel; et qu'au lieu de se joindre à ceux qui, sous prétexte d'assurer le travail national, ne songent qu'à ajouter de nouvelles mailles au réseau dans lequel est enserré le travail national, son intérêt comme son honneur lui commande de se joindre à nous qui travaillons à desserrer ces mailles et ne demandons rien qui ne soit dû à tout le monde et profitable à tout le monde. J'adresserai en terminant un appel particulièrement pressant à ceux qui, par l'étendue de leurs possessions foncières, par l'importance des intérêts, non pas agricoles peut-être, mais territoriaux, qu'ils représentent, peuvent paraître et sont au fond, en effet, les seuls appelés à bénéficier *momentanément* du relèvement des prix qu'ils sollicitent et qu'ils espèrent. Et je leur demanderai si, en poursuivant ainsi, comme l'a fait en vain l'aristocratie anglaise, l'amélioration artificielle de leurs revenus, ils ne s'exposent pas à compromettre, de

la façon la plus grave, la plus irréparable, non seulement leur influence et leur autorité personnelle, mais la solidité même de cette propriété foncière qu'ils considèrent justement comme le fondement de toute société qui prétend à la durée. On a déjà dit, il y a longtemps (j'ai rappelé le mot de Wolowski) que ce n'était pas ici une question d'agriculture, mais une question de rente. On le redit, on fait le décompte de ceux qui, dans cette population dite agricole, peuvent avoir quelque intérêt aux hauts prix des subsistances, de ceux qui ont intérêt à leur bas prix et à leur abondance. On trouve que le nombre des premiers est bien petit et le nombre des seconds bien grand. Et l'on en est déjà à dire, comme je le lis dans une brochure d'un meunier qui voit plus clair que ses confrères, et qui par cette raison se refuse à se joindre à eux pour demander une protection quelconque <sup>(1)</sup> : « Je connais tel propriétaire qui possède douze fermes, ensemble 4,000 hectares, mettant annuellement à la vente 11 à 12,000 quintaux de blés, et auquel le nouveau droit vaudra 60,000 livres de rentes en plus. Et je connais aussi un malheureux ouvrier qui a cinq enfants et dont la consommation journalière est de 4 kilogrammes de pain ; les nouveaux droits (il les suppose, il est vrai, de 5 francs, mais il ne manque pas de gens qui les voudraient plus élevés encore) augmenteront ses dépenses annuelles de 80 fr. 30. Et maintenant, qu'on fasse la loi si on l'ose ! » (Applaudissements.)

(1) M. Vilegrain, cité plus haut.

Messieurs, ces paroles sont vives, mais elles sont justes; et je les mets devant vous, je les mets devant le pays et devant ses législateurs, non pas comme une menace encore une fois, non pas comme un défi irrespectueux à la loi qui, quelle qu'elle soit, quelque défectueuse qu'elle nous paraisse, doit être obéie, sinon approuvée, par tous quand elle est votée, mais comme un avertissement digne d'être pris par tout homme doué de quelque clairvoyance en grande et sérieuse considération. J'ajoute, et c'est par là que je termine, que ce qui est en jeu ici ce n'est rien moins que l'avenir même de la démocratie et de la civilisation, et qu'à leur tourner le dos on va à l'encontre des lois fondamentales, des lois irrésistibles du développement de l'humanité. Il y a un demi-siècle déjà, Messieurs, un homme qui plus que personne a appris à la France, alors monarchique, à connaître les institutions républicaines des États-Unis, M. de Tocqueville, écrivait ces lignes dont le caractère, en quelque sorte prophétique, ne saurait échapper à personne.

« Le développement de l'égalité est un fait providentiel. Il en a les principaux caractères. Il est universel, il est durable, il échappe chaque jour à la puissance humaine; tous les événements comme tous les hommes ont servi à son développement. Serait-il sage de croire qu'un mouvement social qui vient de si loin puisse être suspendu par une génération? Pense-t-on qu'après avoir détruit la féodalité et vaincu les rois, la démocratie reculera devant les bourgeois et les riches? S'arrêtera-t-elle maintenant

qu'elle est devenue si forte et ses adversaires si faibles? »

M. de Tocqueville avait raison, Messieurs. Le développement de l'égalité, de l'égalité vraie, de celle qui rapproche les hommes en les élevant, qui rehausse les petits sans diminuer les grands, et comme une marée puissante soulève à la fois la faible barque et le puissant navire, le tronc d'arbre et la paille flottante, ce développement, qui n'est autre que la croissance de l'humanité, est irrésistible, providentiel. Mais il a pour condition et pour conséquence un autre mouvement non moins irrésistible et en travers duquel on ne peut se mettre que pour être broyé et pour accumuler les ruines : c'est le perfectionnement et l'accroissement de la vie sous toutes ses formes ; c'est l'instinct, d'abord inconscient, puis de plus en plus compris et clairvoyant, qui depuis le premier jour et à mesure que les hommes s'éclairent, s'arment, s'enrichissent, à mesure qu'ils prennent plus solidement possession de leur domaine, les pousse à rechercher sur tous les points du globe, à demander à tous les climats et à emprunter à toutes les races tous les éléments de bien-être, tous les moyens de puissance, toutes les sources de satisfactions et de grandeurs dont l'ensemble constitue le patrimoine grandissant du genre humain. C'est le perfectionnement du travail par l'élargissement de sa sphère d'action, par l'amélioration de ses procédés et par le développement de ses résultats. C'est le progrès, en un mot, qui graduellement nous émancipe de la servitude des besoins. C'est

le pain, pour ne pas sortir de notre sujet, gagné toujours, puisque tel est notre lot ici-bas, à la sueur de notre front, mais avec moins de sueur pour plus de pain. La condition de ce progrès, c'est l'extension de l'échange; c'est l'assistance mutuelle par l'échange; c'est l'exploitation harmonieuse du globe dans la paix, dans la justice et dans la liberté. C'est la solidarité succédant à l'antagonisme, la bienveillance à la haine et l'émulation qui féconde à la jalousie qui stérilise. Les doctrines étroites que nous combattons retournent cet admirable et consolant programme. Elles maudissent l'abondance, elles glorifient la peine et elles nous proposent pour idéal plus de sueur et moins de pain. Encore une fois, quel que soit le nom dont elles se couvrent et les prétextes dont elles se colorent, nous n'en serons ni les dupes ni les complices; et nous ne permettrons à aucun intérêt, si respectable qu'il soit, de nous faire rétrograder vers la faim, vers l'isolement et vers la haine. (Triple salve d'applaudissements.)

M. Alexandre Brunet, président, donne lecture des résolutions suivantes qu'il propose à l'Assemblée d'adresser immédiatement à M. le Président du Conseil des ministres :

### RÉSOLUTIONS

- « Considérant qu'une fraction de nos concitoyens, dans le but
- » avoué d'augmenter le taux de ses revenus, demande au légis-
- » lateur de faire hausser artificiellement le prix de diverses
- » denrées alimentaires et notamment de la viande et du pain;

» Qu'une telle injustice, consistant à prendre ce supplément  
» de revenu aux consommateurs, jetterait un trouble profond  
» dans la société, car chacun pourrait désormais se croire autorisé  
» à s'adresser à l'État pour améliorer sa position.

» Par ces motifs, les citoyens bordelais réunis ce jour à  
» l'Alhambra, au nombre de quatre mille, demandent respec-  
» tueusement à M. le Président du Conseil des ministres de faire  
» rejeter, par le Parlement, toutes propositions législatives ten-  
» dant au renchérissement artificiel de la viande et du pain, et  
» de toutes autres denrées alimentaires. »

Ces résolutions sont votées par acclamation, aux  
applaudissements de l'Assemblée.